



*Président* : M. INSANALLY  
(Guyana)

*La séance est ouverte à 15 h 35.*

**Allocution de M. Lennart Meri, Président de la République d'Estonie**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée va tout d'abord entendre une allocution du Président de la République d'Estonie.

*M. Lennart Meri, Président de la République d'Estonie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République d'Estonie, S. E. M. Lennart Meri, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président MERI** (*interprétation de l'anglais*) :

Avant de commencer mon allocution, je voudrais, au nom de mon pays et en mon nom propre, transmettre toutes mes condoléances les plus sincères au peuple indien en ce jour tragique.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Votre élection est un hommage mérité à vos qualités personnelles et professionnelles ainsi qu'à votre pays, la République du Guyana. En tant qu'Estonien, j'ai une sympathie toute particulière pour votre patrie car, comme l'Estonie, votre

pays s'est libéré du joug colonial et est devenu un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Comme l'Estonie, votre pays se rappelle que l'indépendance est le facteur décisif qui permet aux petits pays de partager à égalité avec les grandes puissances la responsabilité de créer un monde meilleur, auquel aspirent tous ceux qui sont assis dans cette salle.

A votre prédécesseur, S. E. M. Stoyan Ganev, je tiens à exprimer ma reconnaissance pour la façon dont il a dirigé les travaux de la quarante-septième session. Nous sommes aussi profondément reconnaissants envers M. Ganev pour s'être rendu en Estonie et dans les Républiques soeurs de Lettonie et de Lituanie et s'être efforcé de faire peser l'autorité morale de l'ONU afin d'éliminer les derniers vestiges du colonialisme dans les Etats baltes.

A notre voisin à l'Assemblée générale, l'Etat d'Erythrée, je tiens à exprimer mes souhaits de bienvenue les plus sincères et à le féliciter de son entrée récente dans la famille des nations.

Je voudrais aussi, saisir cette occasion qui m'est offerte pour remercier très chaleureusement le Secrétaire général S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, qui a donné à l'Organisation des Nations Unies et au monde entier un nouvel espoir du fait de sa conviction morale profonde que nous ne devons pas attendre passivement que des conflits éclatent, mais qu'il faut les empêcher d'éclater; que l'Organisation des Nations Unies est, avant tout, un architecte dont il ne faut pas permettre que son bâtiment soit dévoré par les flammes; que l'Organisation n'est qu'accessoirement un pompier qui vole au secours de ceux qui ont besoin d'elle pour éteindre les brasiers du passé qui brûlent toujours. Cela est vrai même et surtout lorsque, pour employer une métaphore, il arrive que ce soit l'étable d'un pauvre hère qui prenne feu, car après tout, c'est bien ce

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.11  
20 septembre 1993

FRANCAIS

genre d'incendie qui s'est un jour propagé et a fait brûler entièrement la ville de Chicago.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance et ma gratitude à M. Boutros Boutros-Ghali pour son sens moral aigu des responsabilités et pour la ténacité avec laquelle il a défendu le principe de la diplomatie préventive. En tant que petit Etat, l'Estonie comprend bien le Secrétaire général et souhaite l'appuyer entièrement dans sa défense des objectifs et des principes de l'ONU et dans l'application de la diplomatie préventive.

Il y a trois ans, en 1990, je suis venu à New York, où se tenait une réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dont les portes étaient inexorablement fermées à un ministre des affaires étrangères comme moi. Il s'est trouvé que des journalistes de la télévision m'ont interviewé devant le Siège de l'ONU, et j'ai déclaré alors que la prochaine fois que je serais ici, ce serait pour voir hisser le drapeau estonien. Les journalistes n'ont pas essayé ni de cacher leur sympathie polie, ni leur souhait de mettre rapidement fin à l'interview. Ont-ils même essayé de passer cette interview "irréaliste" à la télévision?

Toujours est-il qu'un an plus tard, en septembre 1991, j'étais là pour voir hisser le drapeau estonien à un mât de l'ONU, et j'en ai conclu que ma mission avait été remplie. Aujourd'hui, je suis ici pour dire à l'Assemblée, et peut-être aussi à ces journalistes compatissants, que ma tâche en tant que premier Président démocratiquement élu de l'après-guerre en Estonie commence tout juste.

Aujourd'hui, les mots que je prononce sont imprégnés de confiance et d'espoir. L'Estonie a été et est de nouveau un Etat; l'Estonie a retrouvé sa place au soleil. Dans cette mesure, nous partageons des caractéristiques, des expériences et des objectifs communs avec la vaste majorité des Etats qui sont représentés ici aujourd'hui. La majorité des Etats membres de cette assemblée ne sont qu'un peu plus grands ou un peu plus petits que l'Estonie, qui a une superficie de 47 000 kilomètres carrés et une population de 1,5 million d'habitants vivant sur les rives de la mer Baltique. L'Estonie été privée de son indépendance et obligée de devenir la colonie d'une puissance impériale, comme cela s'est passé pour la majorité des membres ici présents aujourd'hui. Tout comme ils l'ont fait, nous avons rétabli notre indépendance au prix de souffrances indicibles. Pour l'Estonie, comme pour la plupart des membres ici, ce travail reste à terminer. L'Assemblée générale des Nations Unies est l'instance de choix pour que nous unissions nos forces de façon que nous puissions oeuvrer de concert.

Cela suppose toutefois que la seconde guerre mondiale se termine enfin pour l'Estonie. Car la seconde guerre mondiale, curieusement, n'est pas encore terminée en

Estonie, puisque les forces armées étrangères qui occupent l'Estonie depuis 1940 sont toujours présentes sur notre territoire, en dépit de la résolution 47/21 de l'Assemblée générale. Pendant deux ans, l'Estonie a mené des négociations patientes sur le retrait de ces forces, mais sans obtenir de résultats. Bien sûr, nous étions conscients que derrière cette position intransigeante se profilait la nomenklatura soviétique et le soi-disant parlement russe, agissant sur la base de la "constitution soviétique brezhnévienne", avec l'idée de restaurer l'Union soviétique sous une forme moderne. Le Président Eltsine était prisonnier de ce parlement à visée impérialiste.

Pour cette raison, nous considérons que ce moment est maintenant particulièrement opportun pour le Président Eltsine de renforcer la confiance du monde dans la démocratie en retirant les forces armées encore stationnées en Estonie et en Lettonie et en signant des accords internationaux à cet effet. Cela garantirait la stabilité et la sécurité pour la région balte, qui forme une partie intégrante de la région nordique, - cette région, à son tour, étant un élément indissociable de l'Europe.

Dans la correspondance que j'ai échangée avec le Président Eltsine, j'ai souligné que j'étais disposé à le rencontrer prochainement. Je serais reconnaissant à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, avec l'autorité morale collective dont ils sont investis, de nous aider à trancher rapidement ce noeud gordien. Après tout, ce n'est pas un problème qui concerne seulement l'Estonie, la Lettonie ou la Lituanie : en faisant cet effort, ils appuieraient aussi la démocratisation de la Russie. En mettant en oeuvre la diplomatie préventive, ils élimineraient une source potentielle de conflits et renforceraient ainsi le prestige de l'ONU elle-même. Et, dernière chose mais non la moindre, en appliquant le droit international pour défendre de la même façon les intérêts des grandes puissances et ceux des petits Etats, ils nous rendraient à tous l'espoir que même en termes de "realpolitik", la justice est unique et indivisible.

L'ONU pourrait décider d'envoyer une telle mission, qui serait dirigée par un homme politique européen jouissant d'un grand crédit et pouvant inspirer une confiance égale à la Russie et aux Etats baltes. Le moment est venu d'agir. Il est de l'intérêt des deux parties d'élaborer un accord international. Des négociations menées sans résultats pendant deux ans par une grande puissance et un petit Etat sont un signe de danger. Or la diplomatie préventive consiste à être à même de reconnaître rapidement ces signes de danger et à y remédier à la vitesse de l'éclair. C'est là notre premier problème et notre tâche essentielle.

A différents moments, deux arguments différents ont été utilisés pour retarder et détourner les négociations. Tout

d'abord, la partie russe a prétendu manquer de logements pour les forces qui devaient se retirer des Etats baltes. D'un point de vue juridique, cet argument est dénué de toute substance. Le stationnement de forces étrangères sur le territoire d'un Etat souverain contre la volonté expresse de cet Etat et de son peuple est en contradiction avec le droit international et ne peut faire l'objet de négociation. Dans le même temps, je tiens à répéter encore une fois que l'Estonie est prête, avec ses voisins nordiques et avec d'autres partenaires, et dans la limite de ses ressources, à aider au règlement de ce problème, qui est d'une nature essentiellement humanitaire. Nous sommes reconnaissants à nos amis, qui nous ont promis une aide à la construction de logements d'un montant de plus de 200 millions de dollars, et nous sommes prêts, avec l'aide de ces partenaires, à mobiliser notre industrie du bâtiment à cette fin. Nous avons publiquement dit et confirmé en maintes occasions à notre partenaire russe que nous étions disposés à agir ainsi.

Le deuxième argument qui est employé pour justifier le maintien des forces armées étrangères et de leurs installations sur le territoire des Etats baltes s'inspire, curieusement, des droits de l'homme. A en croire cette argumentation, qui a surtout été le fait des médias occidentaux, la présence persistante des forces armées ex-soviétiques dans les Etats baltes est requise pour défendre les droits de l'homme des Russes qui y résident. Toutefois, les résidents russes de l'Estonie n'ont jamais appuyé cet argument, car ils ne veulent pas devenir les pions sur un échiquier politique.

A cet égard, je saisis cette occasion pour remercier le Président et le Secrétaire général de l'aide accordée par les Nations Unies. La République d'Estonie a déjà affirmé, à l'époque de la Société des Nations, et elle l'affirme aujourd'hui encore plus clairement, le principe fondamental selon lequel les droits de l'homme ne relèvent pas des "affaires intérieures" d'un Etat quelconque. Pour cette raison, s'agissant des droits de l'homme en Estonie, nous avons demandé les avis d'experts et les conseils non seulement de l'ONU mais aussi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, du Conseil de l'Europe et du Conseil nordique. Je peux donc vous confirmer qu'aucune des 15 missions invitées par l'Estonie à inspecter la situation de visu n'y a constaté de violations des droits de l'homme. C'est ce qu'ont également souligné de nombreux orateurs à la présente session de l'Assemblée générale. Je suis heureux de noter que le Président Clinton l'a affirmé de son côté lors de notre dernière rencontre.

Je suis déçu de voir que l'idée des droits de l'homme - qui, pour l'Estonie, vont de soi et sont sacro-saints, car faute d'en jouir pendant 50 ans de totalitarisme communiste ils ont été privés pendant cette période de leur fierté, de leur liberté et ont été envoyés dans les camps de concentration

soviétiques et nazis - est cyniquement exploitée. La République d'Estonie a été le premier Etat dans le monde à garantir, dès 1925, le droit à l'autonomie culturelle aux Juifs et à d'autres minorités. L'Estonie ne restera jamais passive lorsque quiconque tentera de toucher aux droits de l'homme. C'est pourquoi l'Estonie appuie la création du poste de haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme et l'accroissement du budget de l'Organisation des Nations Unies affecté à la défense des droits de l'homme.

Nous voulons oeuvrer à la défense des droits de l'homme de tous les peuples autochtones. Nous avons défendu les droits de certaines populations sibériennes pendant les décennies de totalitarisme soviétique, même si nous avons dû le faire seuls et discrètement. Aujourd'hui, nous avons l'intention de le faire avec d'autres et, avec l'aide des Nations Unies, de le faire publiquement.

Je voudrais parler de l'avenir avec optimisme, convaincu que nous pourrions trouver des solutions à la sombre situation actuelle, ou, pour être plus précis, que nous pourrions appliquer les solutions dont on trouve les grandes lignes dans le rapport de M. Boutros-Ghali, intitulé "Agenda pour la paix", (A/47/277). Qu'il me soit permis, Monsieur le Secrétaire général, de vous remercier sincèrement de l'analyse claire et des recommandations lucides que vous avez formulées sur l'application de notions essentielles, telles que la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et le maintien de la paix. La tragédie yougoslave prouve une nouvelle fois qu'il est beaucoup plus difficile d'éteindre les brasiers que de les prévenir. Cette leçon, que l'on trouve dans la Tora, la Bible et le Coran, est, grâce au Secrétaire général, en train de pénétrer la conscience des organisations internationales. La diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et le maintien de la paix peuvent constituer un réel espoir pour l'Organisation des Nations Unies, à la condition que nous apprenions à reconnaître le danger où et quand il devient manifeste.

Toutefois, dans une zone de conflit potentiel, le maintien de la paix doit être absolument neutre. Rappelons-nous du proverbe "il ne faut pas laisser entrer le renard dans le poulailler" et du fait que le maintien de la paix dans une zone particulière ne peut être confié à des parties qui ont manifestement un intérêt dans l'issue du conflit. L'Estonie appuie les principes de la démocratie, de l'inviolabilité des frontières et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans d'autres accords internationaux. C'est pourquoi, nous avons été troublés - comme bon nombre de représentants le sont certainement aussi - par l'idée avancée par un représentant national, à savoir que les troupes d'un pays devraient être autorisées à intervenir jusqu'aux frontières d'un Etat qui n'existe plus. Ce n'est pas à l'ex-Empire austro-hongrois que je pense.

L'Estonie ne peut appuyer cette position que dans la mesure où le choix des forces de maintien de la paix par le Conseil de sécurité recueille une large approbation de l'opinion internationale. A cet égard, l'Estonie a le sentiment d'avoir également la responsabilité morale de participer au maintien de la paix internationale et à d'autres activités connexes, dans les limites de ses possibilités.

Ceci m'amène au renforcement de la démocratie et à l'économie de marché en Estonie après 50 années d'une absurde économie planifiée coloniale. L'Estonie a déjà obtenu des succès, mais avec d'autres Membres de l'Organisation elle pourrait en remporter davantage. La démocratie et l'économie de marché sont interdépendantes, car elles présupposent le droit et la responsabilité du libre-choix. L'ex-Union soviétique a consacré plus d'argent à réprimer la liberté de pensée qu'à créer un arsenal nucléaire. L'assassinat de la liberté et la naissance de l'agression sont les deux faces d'une même médaille. Le premier ennemi de tout régime totalitaire est l'ennemi intérieur, et sa première cible est la liberté de pensée. Chacun ici connaît la superbe métaphore d'Adam Michnik, à savoir que si d'un aquarium il est très facile de faire une soupe de poissons, il est très difficile de faire un aquarium d'une soupe de poissons.

La principale ressource dont nous avons tiré l'énergie nécessaire à la transformation de l'économie nationale a été l'idéalisme du peuple estonien. C'est une ressource importante, mais, elle n'est pas illimitée. Je voudrais empêcher son épuisement, épuisement qui aurait pour résultat l'apathie politique et, partant, le désir de s'affranchir tant des droits que des obligations. Le passage d'une économie planifiée à une économie de marché est un processus de désintégration aussi bien au niveau de l'Etat que de l'individu tant que le marché n'a pas commencé à fonctionner. Dès lors qu'il fonctionne, il oeuvre pour l'intégration économique et politique. Ainsi, l'Estonie s'intéresse davantage aux échanges commerciaux qu'à l'aide et s'emploie activement à maintenir et élargir ses accords de libre-échange par le biais de négociations avec Bruxelles.

Mon propos était de faire comprendre que la communauté internationale comptait de nouveaux membres : les pays en transition. Ici se pose la question de savoir si l'Organisation des Nations Unies a compris nos possibilités et nos besoins particuliers. L'Estonie n'appartient ni au premier, ni au deuxième, ni au tiers monde. Avons-nous vraiment besoin d'un quatrième monde ou de l'aptitude à réagir avec plus de sensibilité à un monde en évolution dynamique constante?

A titre d'exemple je vais parler d'une question aussi désagréable à soulever pour l'Assemblée que pour moi : la division par 15 des obligations financières de l'ex-Union

soviétique, y compris de sa contribution aux Nations Unies. L'Estonie a dit à maintes reprises, et je n'hésite pas à le redire ici, que nous ne pouvons ni ne voulons l'accepter étant donné que nous n'avons jamais fait légalement partie de l'Union soviétique. Les temps ont changé et la communauté mondiale doit en prendre conscience.

Nous pensons également que nous avons la responsabilité d'aider les autres comme nous avons été aidés au cours de ces dernières années. Bien que l'Estonie se remette encore à peine des conséquences désastreuses d'une occupation de 50 ans, nous avons des spécialistes très qualifiés qui pourraient aider l'ONU dans des parties du monde où leur compétence serait la bienvenue. Et je voudrais aussi vous offrir l'expérience que nous avons acquise en édifiant un pays et en créant une nouvelle monnaie stable.

Qu'il me soit permis de terminer par quelques observations très personnelles. L'ONU approche de son cinquantième anniversaire. Le monde de l'après-guerre approche de son cinquantième anniversaire. L'ONU opère sur la base d'une Charte qui n'a pas changé. Mais, comme je l'ai déjà dit, le monde, lui, a complètement changé. Ce contraste sans cesse croissant est surtout ressenti par certains des Membres de l'Organisation des Nations Unies parmi les plus sensibles, la majorité, c'est-à-dire les petits Etats. Je pense que les petits Etats ont l'obligation de redéfinir l'ordre international. Les grandes nations ont les responsabilités les plus lourdes, les petits Etats ont les plus grandes possibilités. Cela n'est pas une contradiction, mais un équilibre. Après tout, un kayak inuit peut immédiatement changer de cap, tandis qu'un grand pétrolier a besoin de plus d'espace et de plus de temps pour le faire.

L'Assemblée générale des Nations Unies est la meilleure instance pour redéfinir l'ordre mondial. Je suis profondément reconnaissant au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui, conscient de cette nécessité, nous a confié sa vision d'un monde stable dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix". En tant que représentant d'un des plus petits Etats et d'une des plus vieilles nations d'Europe, je relève que la tendance la plus marquante du siècle dernier, et en particulier des dernières décennies, a été un accroissement du nombre de petits pays et une diminution du nombre des grands pays. La question de l'accroissement du nombre de membres permanents du Conseil de sécurité a été inscrite à l'ordre du jour, et l'Estonie appuie cette idée en tant que démarche visant la prise en compte des nouvelles réalités d'aujourd'hui. Personnellement, je voudrais vous poser, à vous, les membres de l'Assemblée générale, la question suivante : est-ce que le Conseil de sécurité ne devrait pas également inclure en tant que membre ayant un droit de veto un représentant de cette majorité mondiale que forment les petites nations?

Je n'ai pas de réponse à cette question et vous n'avez pas non plus. Cela n'est pas tragique. C'est le contraire qui serait tragique. Chercher des réponses, c'est la tâche future des Nations Unies et notre espoir commun. Aujourd'hui, nous parlons des différences fatales entre les cultures. De cette façon on suggère que les conflits sont inévitables.

Un conflit n'est pas fatal uniquement parce que quelqu'un croit en Bouddha, un autre en Jéhovah, un autre dans le Christ ou Allah ou bien dans les chamans de Sibérie. Les cultures doivent être différentes pour permettre à l'homme, avec ses droits et ses devoirs, de ressembler à un homme, de pouvoir espérer. La veille de mon départ, j'ai lu un livre écrit par le fameux philosophe finnois Matti Kuusi, où il analysait ce que l'espoir signifie pour l'homme. Le Mexicain dit qu'on ne peut pas remplir son estomac avec de l'espoir, mais qu'il garde l'âme en vie; un Africain Kanuri dira que l'espoir est le pilier indispensable; un Philippin dit que l'audace est le fruit de l'espoir, et un Maltais dit que celui qui renonce à l'espoir meurt.

Cette diversité fait l'unité de l'humanité. Et pour vous aider à maintenir l'unité de l'homme et du monde, pour ajouter du sel, du poivre, et de la joie de vivre, je citerai un proverbe venant de mes rivages, les rives de la Baltique : "Ne perdez pas votre désespoir". Le désespoir est la contrepartie inévitable de l'espoir, et la persévérance constante de l'ONU représente l'espoir collectif de l'humanité.

Je vous remercie de votre patience pleine d'espoir.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République d'Estonie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Lennart Meri, Président de la République d'Estonie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

## **Point 9 de l'ordre du jour (suite)**

### **Débat général**

**M. Zlenko** (Ukraine) (*parle en ukrainien; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) :  
Monsieur le Président, en m'associant à mes collègues pour vous féliciter de votre élection à ce poste élevé et lourd de responsabilités, je voudrais dire que c'est un grand honneur pour un politicien et un diplomate de diriger les travaux de cette instance universelle qui représente pratiquement tous les Etats du monde. J'espère que vos activités à ce poste important encourageront la tenue de débats de fond à la présente session et l'adoption de décisions constructives, et

que les travaux de la quarante-huitième session deviendront une page mémorable de votre biographie.

En même temps, je voudrais remercier M. Ganey, Président de la dernière session de l'Assemblée générale, de la contribution qu'il a apportée à ses travaux.

Bientôt nous allons commémorer le cinquantième anniversaire de la Conférence de Téhéran, dont les décisions ont jeté les fondations de l'ONU. C'est il y a 50 ans que les participants de cette conférence, alors qu'ils discutaient la question de la création d'une organisation internationale, ont exprimé l'espoir que le fait d'être d'accord assurerait une paix durable et ont affirmé la noble responsabilité de toutes les nations unies d'assurer le maintien de la paix pour toutes les générations futures.

En 1918 déjà, un politicien et écrivain ukrainien distingué, Mikhaïl Hrushevskiy, a déclaré que "créer exactement l'histoire est plus important que la décrire avec fidélité."

Nous sommes fiers que l'Ukraine ait joué un rôle actif dans l'établissement des fondations de l'Organisation et qu'aujourd'hui, avec d'autres membres de la communauté internationale, elle apporte une contribution importante à la réalisation des nobles objectifs de l'ONU. A notre avis, le résultat majeur de près de 50 ans d'existence de l'Organisation est le fait qu'une guerre mondiale ait été évitée. Cela s'inscrit au crédit de l'ONU, une instance universelle d'Etats, une organisation unique sans laquelle il est impossible d'imaginer les relations internationales actuelles.

Aujourd'hui, alors que les relations internationales se caractérisent par le passage de la bipolarité à un ordre mondial qualitativement différent reposant sur la sécurité globale et l'équilibre des intérêts, le monde assiste à une seconde naissance des Nations Unies. Pour l'Ukraine, il est particulièrement significatif que la renaissance des Nations Unies coïncide avec son indépendance puisque l'Ukraine est redevenue un Etat souverain qui participe à la vie politique de l'Europe et du reste du monde.

Pour l'Ukraine, qui essaie aujourd'hui de trouver sa place dans l'équilibre mondial du pouvoir, son appartenance aux Nations Unies est l'une des plus importantes garanties internationales de sa sécurité et de son indépendance nationales. Depuis la désintégration de l'URSS et la disparition de l'Organisation du Traité de Varsovie, notre pays est contraint d'exister près d'une zone de stabilité, qui s'effrite, une zone faisant l'objet d'aliénation, voire une zone de tension, indépendamment de la question de savoir qui est à l'origine de la discorde et quel est le motif de cette

discordes. L'Ukraine se trouve pratiquement à l'épicentre de tous les événements européens : toute crise qui se manifeste sur le continent risque de nous affecter d'une façon ou d'une autre.

Ces facteurs ont conduit M. Leonid Kravchuk, Président de l'Ukraine, à proposer la création, en Europe centrale et en Europe de l'Est, d'un espace de stabilité et de sécurité qui inclurait tous les pays de la Baltique et de la mer Noire et qui, à l'avenir, ferait partie intégrante du système de sécurité européen. En même temps, cet espace de stabilité et de sécurité en Europe centrale et en Europe de l'Est serait un lien fiable propice à la mise au point d'un vaste système transatlantique de sécurité s'étendant de Vancouver à Vladivostok, c'est-à-dire à toute la région couverte par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). La mise en oeuvre de cette idée représenterait une contribution louable à la diplomatie préventive.

La condition préalable fondamentale à la création d'un tel espace pourrait être la mise en oeuvre du principe selon lequel la sécurité pour soi passe par la sécurité pour tous, le principal objectif étant la mise en place dans la région d'un système de relations internationales qui exclurait les menaces à la paix et à la stabilité semblables à celles générées par les conflits qui ont actuellement pour théâtre les territoires de l'ex-Yougoslavie et de l'ancienne URSS.

L'Ukraine est capable de jouer un rôle constructif dans la mise au point d'un tel système. En tant qu'Etat situé au centre du continent européen, qui possède d'énormes ressources humaines, un vaste potentiel scientifique et un solide complexe agro-industriel, l'Ukraine est prête à contribuer davantage à la formation d'une Europe nouvelle et prospère. Conformément aux principes de la nouvelle Europe, nous aspirons à l'édification d'un Etat démocratique fondé sur le droit, économiquement fort, politiquement actif, pacifique et, à l'avenir, non nucléaire en même temps que d'autres, où les droits individuels sont respectés et garantis indépendamment de la nationalité ou d'autres particularités.

Dans ce contexte, je voudrais insister sur le problème des armes nucléaires sur le territoire de l'Ukraine. Comme on le sait, nous avons hérité de l'ancienne URSS un énorme arsenal nucléaire, le troisième du monde de par son potentiel de combat. En proclamant l'Etat souverain d'Ukraine, nous avons annoncé notre intention de devenir un Etat non nucléaire.

Et ce n'est pas là une vaine déclaration. L'Ukraine fait tout ce qu'elle peut pour la mettre en oeuvre. Le démantèlement des complexes de missiles stratégiques a commencé. Un accord a été signé avec la Russie à propos de l'utilisation des ogives nucléaires des missiles

stratégiques. Nous n'excluons pas la possibilité de mener des négociations à ce sujet avec une tierce partie.

Cependant, l'exécution intégrale du programme de désarmement nucléaire est liée à la nécessité de résoudre un certain nombre de problèmes. Où trouverons-nous les fonds pour démanteler et éliminer les armes nucléaires stratégiques situées en Ukraine? D'après nos estimations, près de 2,8 milliards de dollars sont nécessaires à cette fin. Comment notre Etat peut-il obtenir des garanties fiables de sécurité nationale?

Cela pose aussi le problème du retour en Ukraine - ou des compensations obtenues en échange - des composantes nucléaires dérivées des ogives nucléaires qui, après retraitement, peuvent être utilisées comme combustible pour les centrales nucléaires. Cela s'applique aussi aux matériaux nucléaires extraits des ogives de missiles tactiques sortis d'Ukraine en 1992.

Enfin, que faire des milliers d'hommes démobilisés qui faisaient partie des forces affectées aux missiles? Nous n'avons pas de réponses complètes à cette question et à d'autres. Jusqu'ici, les promesses d'aide n'existent que dans les discours ou sur le papier.

La Verkhovna Rada - le Parlement ukrainien - est vivement intéressée par ces questions, et elle attend l'occasion de prendre des décisions mesurées, le plus rapidement possible, en tenant compte des intérêts à la fois de l'Ukraine et de la communauté internationale dans son ensemble.

En même temps, je voudrais souligner que nous devons examiner cette question en prenant en considération la situation extérieure, car aujourd'hui, l'instabilité et les luttes internes que connaissent les pays voisins parfois franchissent leurs frontières et menacent la sécurité nationale et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Cela est particulièrement vrai de la décision bien connue prise par ce qui est maintenant l'ex-Soviet Suprême de la Fédération de Russie à propos du statut de la ville de Sébastopol. On a également essayé de remettre en question le statut de l'ensemble de la Crimée. Je voudrais déclarer tout net à ce propos que la République de Crimée fait partie intégrante de l'Ukraine. La Crimée, en tant que partie de l'Ukraine, pourrait jouer un rôle approprié dans la région et apporter une contribution décisive au renforcement de la région de la mer Noire en tant que zone de paix et de stabilité. Dans ce contexte, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance à tous les pays, et plus particulièrement aux membres du Conseil de sécurité, qui ont dénoncé sans ambiguïté les atteintes illégales à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et qui ont apporté leur appui à notre Etat. Là encore, nous sommes convaincus que les problèmes complexes des relations entre

Etats ne peuvent être résolus que par des décisions énergiques de la communauté internationale.

Nous pensons que la base objective de la coopération entre l'Ukraine et les autres pays passe par la mise en place d'un système stable et sûr de relations internationales. Dans les circonstances présentes, ce système repose sur le respect des principaux préceptes du droit international selon lesquels l'inviolabilité des frontières et de l'intégrité territoriale des Etats souverains est reconnue comme l'une des conditions préalables indispensables à la paix et à la sécurité internationales. Les anciens empires ont disparu et, comme eux, la doctrine impérialiste, dont font partie l'interprétation unilatérale par certains Etats des questions de succession juridique et certains autres de leurs agissements incompatibles avec les normes et l'éthique des relations internationales, doit aussi disparaître.

Nous espérons que la prise de conscience des réalités contemporaines facilitera la normalisation et le développement, entre l'Ukraine et les autres pays, de relations fondées sur le respect mutuel, la recherche mesurée de compromis et l'abandon de l'extrémisme. De réelles possibilités existent déjà à cet égard, qu'il faut s'employer à mettre à profit pour encourager des relations économiques mutuellement avantageuses et permettre le maximum de contacts entre les peuples.

L'Ukraine, l'un des fondateurs de la Communauté des Etats indépendants (CEI), développe activement sa coopération avec les pays de la Communauté. Nous estimons que la Communauté est un mécanisme international de consultations et d'entretiens multilatéraux, qui contribue au processus visant à former des relations bilatérales qualitativement nouvelles et intégrales entre les Etats participants et à encourager la recherche de solutions aux problèmes auxquels ils sont confrontés depuis la désintégration de l'URSS. Nos relations avec les Etats baltes se développent de manière constructive.

L'Ukraine accorde un appui indéfectible aux efforts que fait la communauté mondiale en vue de trouver une formule de règlement au conflit dans l'ex-Yougoslavie. Nous estimons qu'une véritable solution ne pourra être trouvée à ce problème que si l'on tient compte des intérêts de tous les Etats de la région et de ceux des communautés ethniques sur la base des décisions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et des principes fondamentaux du droit international.

Nous estimons que tous les pays qui cherchent à régler ce conflit et les structures internationales pertinentes doivent examiner soigneusement ce problème, notamment lorsque l'emploi de la force est implicite. Il ne faut pas oublier que l'emploi de la force pourrait aboutir à des conséquences

extrêmement fâcheuses, contrecarrer le processus de négociation, entraîner une escalade du conflit et étendre ce dernier à d'autres régions de l'ex-Yougoslavie.

Notre position à l'égard du règlement des conflits dans le territoire de l'ex-Union soviétique est identique. Dans ce domaine, nous nous félicitons du rôle joué par les Nations Unies et la CSCE en Transnistrie et des efforts que fait en commun la communauté internationale en vue de trouver des moyens d'arrêter les effusions de sang dans le Haut-Karabakh.

Des événements tragiques se sont déroulés en Géorgie. Des accords signés ont été violés, des effusions de sang se poursuivent et les gens continuent de mourir. Le 21 septembre déjà, Leonid Kravchuk, Président de l'Ukraine, a lancé un appel au Président de la Fédération de Russie, qui est le garant de l'accord tripartite de trêve, daté du 27 juillet 1993, et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils prennent toutes les mesures afin de mettre fin à l'escalade du conflit et pour activer le mécanisme prévu dans l'accord. Malheureusement, les tentatives d'arrêter l'évolution dangereuse de la situation ont été contrecarrées et la situation qui échappe maintenant à tout contrôle menace la stabilité de la région du Caucase dans son ensemble. La communauté internationale devrait immédiatement exploiter toutes les possibilités de la Charte des Nations Unies afin de ramener la situation sur la voie d'un règlement par le dialogue politique.

En même temps, je voudrais attirer l'attention sur une vérité qui est aussi vieille que le monde mais qui, malheureusement, est trop souvent oubliée : prévenir une maladie est moins coûteux et plus efficace que de la guérir. Une idée semblable a été exprimée hier par M. Kinkel, mon collègue de l'Allemagne. Une diplomatie préventive active qui prévient les conflits devrait être la caractéristique dominante des relations internationales contemporaines. Le fait que la question de Sébastopol a été examinée à une séance du Conseil de sécurité des Nations Unies, les activités des missions de la CSCE au Kosovo, dans le Sandjak et dans la Voïvodine et le déploiement de contingents militaires des Nations Unies dans l'ex-République yougoslave de Macédoine sont, à notre avis, de bons exemples qui illustrent cette vérité.

La revitalisation des activités de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies est devenue l'un des exemples éclatants de la transformation de la pensée politique des Nations Unies, et est consacrée dans la conclusion selon laquelle le langage diplomatique devrait remplacer le bruit des canons dans les relations entre Etats.

L'Ukraine joue un rôle actif dans ce processus. Plus d'un an s'est écoulé depuis qu'un bataillon ukrainien a été

envoyé dans l'ex-Yougoslavie pour faire partie des forces de maintien de la paix des Nations Unies. Du point de vue de l'Ukraine, en tant qu'Etat nouveau et indépendant, les efforts multilatéraux de maintien de la paix que l'ONU déploie restent les instruments les plus efficaces dont dispose l'Organisation pour lui permettre de s'acquitter de sa responsabilité principale qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales. L'Ukraine est prête à poursuivre une participation active dans les opérations de maintien de la paix menées sous les auspices des Nations Unies ou de la CSCE.

Le prestige et l'autorité dont jouit l'Ukraine découlent de sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et n'ont pas été acquis sans difficulté. Dernièrement, dans ces opérations les pertes humaines parmi les Casques bleus ont augmenté. L'augmentation du nombre d'opérations de maintien de la paix et leur élargissement peuvent provoquer d'autres pertes. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'élaborer d'urgence un document pour définir le statut du personnel de maintien de la paix des Nations Unies et de prévoir un mécanisme pour leur protection. Ce serait l'aboutissement logique des dispositions de la résolution 47/72, adoptée par l'Assemblée générale à l'initiative de l'Ukraine, et parrainée par plus de 50 Etats, et de la résolution pertinente du Conseil de sécurité, résolution 868 (1993), datée du 29 septembre 1993.

L'Ukraine s'intéresse au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région voisine du Moyen-Orient et se félicite des décisions qu'ont prises Israël et l'Organisation de libération de la Palestine sur leur reconnaissance mutuelle ainsi que de l'accord sur l'autonomie palestinienne dans la bande de Gaza et à Jéricho, signé le 13 septembre à Washington. Le premier pas important a donc été fait sur la voie d'un règlement complet du conflit arabo-israélien.

L'Ukraine salue l'évolution qui a lieu en Afrique du Sud, qui a permis la levée des sanctions économiques contre ce pays. Nous espérons que la sagesse et une approche équilibrée de la part de tous les participants au processus de négociation dans ce pays, ainsi que le travail actif de la part du Conseil exécutif transitoire, deviendront une base solide pour le succès de la tenue d'élections et de la formation d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.

Notre Etat accorde une attention particulière à l'expérience des pays de la région Asie-Pacifique. Le rythme extraordinairement rapide de l'évolution de la situation dans certains pays de cette région montre que des démarches pragmatiques sont efficaces pour résoudre des problèmes politiques, économiques et sociaux complexes.

Le processus de mise au point pratique de relations avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a été entamé. Nous considérons ce groupe comme étant potentiellement l'un des meilleurs partenaires commerciaux et économiques de l'Ukraine, dans la mesure où le commerce extérieur entre les Etats de l'ANASE - et la région dans son ensemble - et les pays de l'Europe orientale et centrale passe par les ports de l'Ukraine.

Nous faciliterons de notre mieux l'établissement, et leur maintien à un niveau approprié, de relations avec les Etats d'Europe, d'Amérique du Nord et du Sud, le Moyen-Orient et l'Afrique.

Je voudrais aborder brièvement la situation actuelle de l'Ukraine. Franchement, nous traversons actuellement des temps difficiles. Après avoir créé notre propre Etat et veillé à la renaissance de notre culture et de notre esprit nationaux, nous subissons une transformation qui va nous conduire à un nouveau système s'accompagnant de nouveaux paramètres civiques et économiques. Nos universitaires, spécialistes et hommes d'Etat n'ont pas encore réussi à proposer un programme de réformes économiques qui soit conforme au potentiel réel de l'Ukraine, à ses traditions historiques et à la mentalité de sa population. Et maintenant nous devons apporter des ajustements importants à la procédure et aux étapes du processus de réformes.

Notre objectif est de parvenir à un marché, à un système économique socialement orienté et qui réponde aux besoins de notre population. Il prendrait en compte les interrelations économiques qui ont été formées objectivement au sein de la Communauté des Etats indépendants, les perspectives d'investissement étranger dans notre économie et une intégration graduelle de l'économie ukrainienne dans l'économie de la Communauté européenne et du monde entier.

Des mesures importantes ont été prises à cet égard. En adoptant une loi sur la propriété, le Parlement de l'Ukraine a ouvert la voie à la privatisation en tant que principal moyen de passer à des relations économiques fondées sur une économie de marché. D'importants documents ont été adoptés concernant la dénationalisation et la privatisation d'entreprises, de terres et d'habitations. L'Ukraine a déclaré son intention de devenir un membre associé de l'union économique de la CEI et est activement engagée dans des négociations qui ont lieu dans le cadre de la Commission des Communautés européennes.

Toutefois, la situation dans l'Etat reste extrêmement complexe.

Pour surmonter la crise, la communauté internationale, y compris nos compatriotes à l'étranger - les représentants de la diaspora ukrainienne - pourrait jouer un rôle important. Notre législation prévoit des conditions favorables à l'investissement étranger dans l'économie ukrainienne, et un certain nombre de mesures ont été adoptées concernant la participation de notre Etat aux communautés européenne et mondiale et la mise en valeur des relations commerciales et économiques bilatérales.

Il importe de trouver des domaines qui puissent intéresser nos partenaires et d'entreprendre l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes et projets spécifiques de coopération. On trouve un exemple de cette coopération dans les activités que nous avons entreprises avec la Commission des Communautés européennes et dans le cadre de la coopération économique dans la mer Noire.

De même, nous sommes prêts à participer activement à la réalisation des programmes économiques mis en oeuvre dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Dans ce contexte, nous jugeons encourageante l'attention croissante accordée par l'ONU et ses institutions et par les pays économiquement développés aux processus de transition vers l'économie de marché qu'ont entrepris les Etats d'Europe centrale et d'Europe orientale. Des conditions favorables à un renforcement de la coopération entre les Nations Unies et les Etats ayant des économies en transition, comme l'Ukraine, ont été créées dans ce domaine du fait de la formation de missions intégrées par l'Organisation des Nations Unies et par le Programme des Nations Unies pour le développement. Nous espérons que ces missions recevront un statut permanent.

Nous espérons beaucoup de l'assistance fournie par la communauté internationale pour éliminer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Je dois dire qu'après la nomination du Secrétaire général adjoint, M. Eliasson, au poste de Coordonnateur de la coopération internationale pour Tchernobyl, une nouvelle impulsion a été donnée aux activités menées dans ce domaine. J'espère que ces efforts seront appuyés par l'Assemblée générale et qu'ils contribueront au renforcement de la coopération internationale à cette fin.

Aux fonds nécessaires pour s'attaquer aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, qui représentent une part considérable de notre revenu national, s'ajoutent les pertes découlant de l'imposition, par le Conseil de sécurité, de sanctions économiques à l'encontre de la République fédérative de Yougoslavie, qui constituent un autre important facteur négatif pour notre économie. D'ici à la fin de 1993,

l'Ukraine aura subi une perte directe de plus de 4 milliards de dollars dans ce seul secteur.

Aujourd'hui, nous avons besoin que la communauté internationale s'efforce véritablement d'aider l'Ukraine à surmonter l'impact négatif que les sanctions prises à l'encontre de la République fédérative de Yougoslavie ont sur son économie aussi bien que sur l'économie de nombre d'autres pays. Notre délégation est prête à proposer un projet de résolution relatif à l'application des recommandations pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Malheureusement, les graves difficultés économiques ajoutées aux facteurs que j'ai mentionnés n'ont pas été prises en compte quand, l'an dernier, la communauté internationale a pris la décision - contrairement aux dispositions de la Charte des Nations Unies - d'augmenter de 58 % la contribution de l'Ukraine au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. La quote-part imposée à l'Ukraine n'est pas réellement proportionnée à sa capacité de paiement, et elle représente un lourd fardeau pour son économie. Au prix de gros efforts, cette année nous avons réussi à verser une contribution de 6,5 millions de dollars au budget ordinaire des Nations Unies, somme qui aurait pu autrement être utilisée pour régler les problèmes causés par Tchernobyl. Toutefois, pour les raisons que j'ai mentionnées, nous sommes dans l'impossibilité de nous acquitter pleinement de nos obligations financières.

Le Gouvernement ukrainien demande instamment à cet égard que le barème des quotes-parts au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies soit réévalué et que le mode actuel de financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies soit amendé. Notre délégation est prête à expliquer les raisons de sa position au cours de la discussion sur ces questions en Cinquième Commission.

Le monde a subi de profonds changements depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. C'est compréhensible, car, comme l'a dit Héraclite, "Rien ne dure si ce n'est le changement." C'est pourquoi la question de la réforme du système des Nations Unies est tout à fait naturelle. La réalité contemporaine pose de nouveaux problèmes à la communauté internationale. Si le danger d'un conflit nucléaire mondial a pratiquement disparu, les guerres "locales" et les conflits régionaux qui éclatent aux quatre coins du monde sont un sujet de vive préoccupation.

Les conflits armés interethniques et l'instabilité économique créent un climat favorable au terrorisme, au trafic d'armes, ainsi qu'à la production et au trafic des stupéfiants, et affectent directement la sécurité des Etats

Membres de l'ONU. L'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl, le bouleversement écologique dans la région de la mer d'Aral, le risque d'une catastrophe écologique du fait de la destruction des forêts tropicales et de l'appauvrissement de la couche d'ozone ne sont qu'une liste très incomplète des problèmes écologiques auxquels l'humanité doit faire face.

La nécessité d'un changement est aussi devenue particulièrement urgente, voire inévitable, à la suite des événements marquants de ces dernières années qui ont radicalement modifié la carte politique du monde; plus d'une vingtaine d'Etats indépendants ont vu le jour, ce qui a considérablement agrandi le cercle de famille de l'Organisation des Nations Unies. Qu'il me soit permis de leur adresser mes sincères félicitations.

L'Ukraine reconnaît avec d'autres que la présente composition quantitative du Conseil de sécurité, son fonctionnement et ses méthodes de travail doivent être modifiés en tenant compte des nouvelles réalités régionales et de l'entrée de nouveaux participants au sein de la communauté internationale. Concrétiser cette proposition renforcerait la légitimité du Conseil en tant qu'organe auquel les Etats Membres des Nations Unies ont conféré la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En même temps, il est important de préserver la capacité du Conseil de réagir efficacement dans les situations d'urgence qui exigent une intervention rapide.

En procédant à la modification de la structure du Conseil de sécurité, il faudra absolument tenir compte de l'existence, en plus de ses membres actuels, de partenaires de la communauté internationale à même de jouer, à l'heure actuelle, un rôle important dans les activités de l'Organisation et qui ont d'importantes obligations financières envers l'Organisation des Nations Unies. Il est très important aussi, au Conseil de sécurité, de préserver le principe fondamental de la répartition géographique équitable.

Les méthodes de travail de l'organe le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies - l'Assemblée générale - doivent, elles aussi, être modifiées. Il est dans notre intérêt d'orienter le plus possible ses activités vers le renforcement des principes de justice, de démocratie et de développement. La délégation de l'Ukraine appuie les décisions de la quarante-septième session tendant à améliorer l'efficacité de l'Assemblée générale et à rationaliser les travaux de ses grandes commissions.

Nous sommes prêts à poursuivre le dialogue sur les questions concernant les changements structurels à apporter aux organes de session et aux organes subsidiaires de l'Assemblée générale. Il faut, notamment, procéder à une

nouvelle diminution du nombre des résolutions qui sont reprises ou qui font double emploi d'année en année, et à une nouvelle répartition des attributions des organes subsidiaires.

Les réformes devraient également porter sur les activités de la principale instance économique et sociale des Nations Unies, le Conseil économique et social, et être reflétées dans la structure et les méthodes de travail du Secrétariat de l'Organisation. L'Ukraine appuie pleinement les efforts du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dont le but est de réformer l'ensemble du Secrétariat et, avec fermeté, de renforcer le rôle et l'autorité de l'Organisation, conformément aux exigences de l'heure. Nous devons réorienter les activités sociales et économiques de l'Organisation des Nations Unies afin de mettre en oeuvre des projets spécifiques dans l'intérêt de tous les Etats, y compris de ceux qui s'orientent vers l'économie de marché.

Pour que les réformes soient un succès, il est non moins important d'assurer une croissance zéro réelle au budget de l'Organisation et d'utiliser au mieux son capital financier en le consacrant à des domaines d'activité prioritaire.

L'Organisation des Nations Unies fêtera bientôt son cinquantième anniversaire. Ce jubilé est une date spéciale dans le calendrier de la vie internationale, mais, de plus, il sera célébré au moment où le XXe siècle amorcera un tournant vers le XXIe siècle. On sait que toutes les dates historiques appellent à regarder vers l'avenir. En conséquence, le meilleur moyen de célébrer cet anniversaire est de se concentrer sur les questions en suspens, d'analyser la situation qui apparaît et de déterminer ce que seront les perspectives de développement futur. C'est pourquoi il est temps que la communauté mondiale se réunisse, comme elle l'a fait après les guerres mondiales, pour se livrer à une réévaluation créative des réalités de la période de l'après-affrontement et, quand le besoin s'en fait sentir, pour amender les structures existantes de sécurité, de coopération et de division du travail, afin de définir l'ordre mondial pour le XXIe siècle. Ce sont les raisons qui ont conduit le Président Leonid Kravchuk, de l'Ukraine, à proposer la convocation, dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire des Nations Unies en 1995, d'un sommet international de la paix.

Si nous avançons l'idée de tenir cet événement sous l'égide de l'ONU, c'est que nous considérons que cette organisation peut convoquer des conférences mondiales de ministres et de chefs d'état ou de gouvernement afin d'évaluer des questions complexes et suggérer des solutions d'ensemble. Par conséquent, toutes nos pensées sont tournées aujourd'hui vers demain, un demain vers lequel nous devons nous avancer libérés du lourd fardeau de l'ère

de l'affrontement et enrichis de l'expérience tirée des meilleures activités menées par l'Organisation dans le passé. De la sagesse collective manifestée dans les activités de l'ONU, nous pouvons puiser l'optimisme nécessaire à l'humanité aujourd'hui et la foi dans sa force positive et son avenir.

Pour terminer, je voudrais citer les paroles de M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, prononcées au cours de sa récente visite en Ukraine :

"La vaste participation de l'Ukraine aux grands courants de l'histoire lui donne une vision spéciale du monde d'aujourd'hui. Elle qualifie l'Ukraine pour jouer un rôle entier au sein d'une ONU renouvelée."

Je tiens à vous assurer que l'Ukraine ne ménagera aucun effort pour continuer de prouver le bien-fondé de ces paroles.

**M. Durão Barroso** (Portugal) (*parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) :

Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et vous exprimer la confiance que nous avons dans votre capacité de mener à bien les travaux de cette assemblée avec succès.

Je voudrais aussi exprimer nos remerciements au Président sortant, M. Stoyan Ganev, pour le dévouement dont il a fait preuve dans l'accomplissement de ses fonctions et pour la contribution qu'il a apportée à la rationalisation des travaux de l'Assemblée.

Je tiens également à féliciter le Secrétaire général, M. Boutros-Ghali, qui par ses initiatives et son dévouement a déjà rendu possible l'adoption d'importantes mesures susceptibles de nous permettre d'aller vers une réforme complète de l'Organisation des Nations Unies et de renforcer la crédibilité internationale de l'Organisation en tant qu'instrument irremplaçable au service de la paix.

La vocation universelle de l'ONU, consacrée dans la Charte, donne une signification particulière à l'accession de six nouveaux Etats Membres, Andorre, la République tchèque, l'Erythrée, la République slovaque, Monaco et l'ex-République yougoslave de Macédoine; ils renforcent ainsi la légitimité de l'Organisation et assument devant la communauté internationale la responsabilité qui leur incombe dans l'exercice sans réserve de leur souveraineté nationale.

Mon collègue belge, en sa qualité de Président en exercice du Conseil des ministres des Communautés

européennes, a déjà eu l'occasion de faire une déclaration au nom des 12 Etats membres; le Portugal souscrit pleinement à cette déclaration. J'aimerais cependant parler ici d'un certain nombre de questions qui sont d'une importance particulière pour mon pays.

La période de transition mondiale où nous nous trouvons est marquée par des signes particulièrement contradictoires.

D'une part, la détente qui a suivi la fin de la guerre froide a mené à un accroissement de l'intégration régionale et au renforcement de la coopération entre les Etats, et elle a fait émerger la notion selon laquelle il convient de compléter les activités de l'ONU par celles des organismes et d'ententes régionaux.

Par ailleurs, les revendications violemment nationalistes ont réapparu ainsi que d'anciens antagonismes qui semblaient oubliés, ce qui a mené à l'éclatement inattendu de conflits qui menacent la cohésion interne des Etats et la paix et la sécurité internationales.

Dans ce contexte et plus que jamais, le rôle de l'ONU en tant que système de sécurité collective, qui est revenu au premier plan des relations internationales, est décisif. Nous attachons donc la plus grande importance à la restructuration actuelle du Secrétariat. La réforme du Conseil de sécurité, qui est investi de responsabilités particulières, nous paraît particulièrement importante maintenant qu'il est libre de s'acquitter de sa mission initiale et de devenir la principale force derrière les activités politiques de l'Organisation pour maintenir la stabilité et la paix.

D'autres organisations, telles que la Communauté européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), ont également un rôle de premier plan à jouer pour consolider la démocratie, maintenir la stabilité et promouvoir le développement dans toute la région de l'Europe.

A cet égard, il est essentiel qu'une coopération étroite s'établisse entre ces entités et l'ONU - laquelle a une responsabilité première et universelle - de façon à éviter les doubles emplois et à accroître la contribution que chacun peut apporter dans la recherche de la paix et de la stabilité.

Les opérations de maintien de la paix se sont multipliées récemment de façon considérable et nous assistons au déploiement d'un grand nombre d'hommes et de femmes dans des situations de natures diverses, y compris pour la protection des missions d'assistance humanitaire et des activités de diplomatie préventive. La participation de contingents militaires à ces opérations suppose des objectifs

politiques clairement définis ainsi que l'unité de commandement et une coordination étroite et permanente entre le Secrétariat et les parties intéressées, à savoir les Etats contributeurs de troupes et ceux qui seraient susceptibles d'offrir, de façon constructive, une contribution politique au processus de paix.

Résoudre les conflits actuels, édifier la paix et prévenir les conflits futurs ne sera pas une tâche facile. Les exigences dont fait l'objet l'ONU et les espoirs placés en elle sont sans précédent dans l'histoire; aucun effort ne doit donc être ménagé pour faire de l'"Agenda pour la paix" une réalité.

C'est alors seulement que l'Organisation sera à même de relever les défis présents et futurs que sont le maintien de la paix, l'assistance humanitaire et l'aide au développement.

Malheureusement, l'Organisation des Nations Unies connaît actuellement la plus grave des crises financières qu'elle a connues depuis 48 ans qu'elle existe et elle court le risque de ne pas pouvoir assumer les responsabilités qui lui incombent dans cet important domaine du maintien de la sécurité internationale.

Cette question reste la pierre angulaire de l'action future de l'ONU. Si elle reste sans réponse, les conséquences pour la crédibilité de l'ONU et pour la paix dans le monde seront dramatiques.

La fin de la guerre froide a amené une percée importante en ce qui concerne le respect des droits de l'homme, inaliénables et universels, qui prévalent aujourd'hui sur toute autre considération, quel que soit le régime politique ou le modèle de société. Nous croyons que la communauté internationale devra dorénavant juger les violations des droits de l'homme en toute objectivité.

A cet égard, je voudrais souligner l'importance de la déclaration finale de la Conférence de Vienne, qui souligne des idées et des principes fondamentaux touchant, en particulier ceux qui concernent les responsabilités de la communauté internationale dans ce domaine et qui définissent les droits de l'homme comme domaine prioritaire d'action pour l'ONU. Cet objectif ayant été arrêté, l'Assemblée générale doit étudier d'urgence la question de la création du poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Le partage de valeurs reflétant la dignité de la personne humaine est un élément indispensable d'un meilleur ordre international permettant l'établissement de relations internationales pacifiques et durables. Ainsi, nous considérons que les droits de l'homme sont l'un des

principes de base, avec la paix, le développement et la démocratie, qui doivent régir la société internationale.

C'est précisément en raison de ces impératifs de solidarité humaine et du fait que nous croyons que la communauté internationale a un rôle important à jouer que le Portugal, en tant qu'Etat et en tant que membre de la Communauté européenne, suit avec une profonde inquiétude le conflit qui dévaste depuis deux ans certaines parties du territoire de l'ex-Yougoslavie. Le Portugal réitère que pour lui seul un règlement accepté par les trois parties peut mettre un terme à ce chapitre sanglant de l'histoire européenne.

Le Gouvernement portugais regrette profondément l'interruption des dernières négociations qui se tenaient à Genève, alors qu'un accord semblait proche.

Nous prions instamment toutes les parties impliquées dans le conflit à faire preuve de la bonne volonté et de la souplesse nécessaires pour mettre un terme aux souffrances des populations touchées. Le Portugal considère qu'il est extrêmement urgent de signer un accord de paix juste et réaliste : ce n'est qu'ainsi que les conditions seront réunies pour permettre le retour à la paix.

Enfin, je tiens à rendre hommage à la Force de protection des Nations Unies - à laquelle le Portugal a le privilège de participer -, à la mission de surveillance de la Communauté européenne et à toutes les organisations humanitaires présentes dans l'ex-Yougoslavie pour les tâches qu'elles accomplissent dans des circonstances particulièrement difficiles.

Le Portugal, que des liens historiques et culturels lient à l'Afrique, est profondément conscient des conditions de vie sans précédent, épouvantables et en continuelle dégradation qui prévalent dans de vastes régions du continent. Aujourd'hui, l'Afrique mérite assurément une attention particulière de la part de la communauté internationale. C'est en Afrique que nous devrions axer essentiellement nos efforts pour mettre fin à des guerres parfois oubliées mais qui touchent des zones très vastes et c'est aussi à l'Afrique que nous devrions faire parvenir des ressources économiques en rapport avec l'ampleur sans précédent des problèmes auxquels elle est confrontée. Ce n'est que par un accroissement des échanges économiques, un renforcement des liens économiques et de l'aide humanitaire que nous pourrions assurer quelque succès à la démocratisation et au progrès.

J'aimerais rappeler également l'importance très grande que nous attachons aux efforts que déploie l'Organisation de l'unité africaine pour rechercher des solutions destinées à mettre fin aux conflits qui jettent une ombre sur l'Afrique.

Le portugais est la langue officielle de cinq pays d'Afrique, avec lesquels nous ne cessons de renforcer nos liens dans tous les domaines. Sur la base d'une culture et de valeurs communes, nous sommes en train de créer, en collaboration avec le Brésil et ces pays africains, une véritable communauté de nations de langue portugaise, caractérisée par la solidarité et la tolérance.

C'est précisément en raison de ces liens particuliers que mon gouvernement a intercedé dans le conflit angolais. Les efforts de médiation qu'il a mené sur place avec les Etats-Unis et la Russie, ont abouti à la signature, le 31 mai 1991, à Lisbonne, des *Acordos de Paz*. La période d'un an et demi qui a suivi la signature de ces accords a fait naître chez tous les Angolais l'espoir légitime que près de 30 ans de guerre touchaient à leur fin. Cela a fait également apparaître des signes encourageants de redressement économique et l'avènement d'une nouvelle ère de démocratie et de réconciliation nationale. Les Angolais ont donc participé massivement aux élections de septembre dernier. La résurgence de la guerre en Angola, due au refus de l'UNITA d'accepter les résultats de ces élections, réclame un nouvel effort de la part de la communauté internationale afin de rétablir le cessez-le-feu et de préserver le processus démocratique, conformément aux souhaits légitimes de paix et de démocratie du peuple angolais.

Le Portugal s'est félicité de l'adoption par le Conseil de sécurité, le 15 septembre dernier, de la résolution 864 (1993), par laquelle le Conseil, faisant suite aux précédentes résolutions et en vertu du Chapitre VII de la Charte de l'ONU, a décidé d'une série de mesures importantes.

Je reste convaincu que le dialogue est possible, et que seules des négociations directes entre le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA permettront de parvenir à une solution et à une paix durables. Je demande donc instamment à l'UNITA de revenir à la table des négociations, sur la base des *Acordos de Paz* et de la pleine acceptation du résultat des élections de septembre 1992 et des directives d'Abidjan, auxquelles nous sommes parvenus grâce à l'aide inappréciable du Président Houphouët-Boigny et du Gouvernement de la Côte d'Ivoire.

J'applaudis aux initiatives de paix entreprises par le Représentant spécial du Secrétaire général, auquel le Portugal, ainsi que les deux autres pays de la tröika d'observateurs, les Etats-Unis et la Russie, a apporté son plus ferme appui.

Seul le rétablissement de la paix permettra de mettre fin aux souffrances du peuple angolais et de fournir à ce dernier l'assistance humanitaire que la communauté internationale est prête à fournir et dont il a tant besoin. A cet égard, il

convient de saluer les efforts déjà déployés par les institutions spécialisées de l'ONU et le Comité international de la Croix-Rouge.

En ce qui concerne le Mozambique, le rôle joué par l'ONU dans la mise en oeuvre du processus de paix est pour nous une source de satisfaction. A cet égard, nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 850 (1993), qui est un signe de l'attachement sans équivoque de l'Organisation à la réussite de ce processus.

Le Portugal est profondément engagé dans le processus de paix au Mozambique, du fait non seulement de sa contribution active à l'Opération des Nations Unies au Mozambique, mais aussi de sa participation aux structures mises en place par l'Accord général de paix et de l'annonce de contribution qu'il a faite lors de la conférence des pays donateurs tenue en décembre dernier.

Nous nous félicitons également des résultats de la récente réunion entre le Président du Mozambique et le dirigeant de la RENAMO, qui constitue une percée et permet d'espérer le retour prochain de la paix et de la prospérité au Mozambique.

Le résultat positif obtenu à cette réunion, à savoir l'accord sur les questions relatives à l'administration territoriale et à la police, a été reconnu par la résolution 863 (1993) du Conseil de sécurité, dans laquelle toutes les parties sont instamment priées d'appliquer toutes les dispositions de l'Accord général de paix de façon que des élections puissent être organisées au plus tard en octobre 1994.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, nous suivons de près les événements dans ce pays, en particulier les négociations multipartites, dont nous espérons qu'elles seront couronnées de succès et qu'elles constitueront les fondations d'une nouvelle réalité multiraciale.

Le retrait de secteurs importants de la société sud-africaine de ces négociations nous préoccupe, car il risque d'avoir des incidences négatives sur le cours normal du processus de transition, lequel, nous l'espérons, s'achèvera par la tenue d'élections l'année prochaine.

La spirale de la violence en Afrique du Sud est particulièrement préoccupante, ainsi que l'ont souligné la mission d'observation de la Communauté européenne en Afrique du Sud et la Commission Goldstone, aux travaux desquels le Portugal a participé activement. Nous déplorons vivement la violence, qui ne peut qu'entraver la voie menant à la réconciliation nationale.

Nous devons toutefois souligner les aspects positifs, à savoir les progrès enregistrés à la suite de l'accord qui s'est dégagé le 7 septembre dernier, lors des négociations multipartites portant sur la mise en place d'un Conseil exécutif provisoire. Cela a été rendu possible grâce aux efforts des diverses parties en présence qui pensent que la transition politique en Afrique du Sud doit être réalisée par voie de consensus.

Je voudrais également évoquer l'appel digne d'éloges lancé par M. Nelson Mandela devant le Comité spécial contre l'apartheid en faveur de la levée des sanctions imposées à l'Afrique du Sud, appel qui constitue un encouragement précieux au processus de réforme politique engagé par le Président F. W. De Klerk.

Laissant de côté le continent africain, je voudrais dire que, en raison des responsabilités juridiques, morales et historiques très importantes qui sont les siennes en la matière, le Portugal continue d'accorder, à titre prioritaire, une attention particulière à la question du Timor oriental, territoire non autonome reconnu par l'ONU comme étant placé sous administration portugaise, le processus de décolonisation de ce territoire n'étant pas encore achevé.

Je tiens à réaffirmer, à cette tribune, la position de principe de mon pays sur cette question : le Portugal accepte pleinement les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité concernant le Timor oriental. Ces résolutions réaffirment la nécessité d'appliquer, dans le cas du Timor oriental, les règles et les principes fondamentaux adoptés par l'Organisation sur la décolonisation - aussi bien ceux contenus dans la Charte que ceux contenus dans les résolutions historiques 1514 (XV) et 1541 (XV). Le rejet de la conquête militaire en tant que base de revendication d'un accroissement de territoire, la nécessité de respecter l'intégrité territoriale du Timor oriental et le droit du peuple de ce territoire à l'autodétermination sont clairement établis dans ces résolutions.

Nous restons fermement décidés à parvenir, de façon pacifique et négociée, à un règlement juste, global et internationalement acceptable de cette question. Ce règlement doit être conforme aux normes du droit international et respecter pleinement les droits légitimes du peuple du Timor oriental, qui est le plus directement concerné et qui est la principale victime de ce problème douloureux qui semble vouloir échapper à toute solution.

J'aimerais particulièrement applaudir les efforts du Secrétaire général - et ceux de ses collaborateurs - sous les auspices duquel se sont déroulés les pourparlers avec l'Indonésie afin de régler cette question. Nous reconnaissons combien cette tâche peut être difficile en raison du large fossé qui sépare les positions des parties sur le fond de la

question, à savoir la conclusion du processus de décolonisation du Territoire. Trois rondes de discussions ont déjà eu lieu au niveau ministériel, et nous sommes en train d'adopter une série de mesures pour instaurer la confiance afin d'améliorer l'atmosphère de dialogue et de favoriser l'avancement du processus.

Je citerai, dans ce contexte, un passage du rapport d'activité présenté à l'Assemblée générale, il y a quelques jours seulement, par le Secrétaire général :

"La situation des droits de l'homme au Timor oriental est une question tout aussi importante et intrinsèquement liée au processus de paix. L'amélioration de la situation au Timor oriental est une condition *sine qua non* de progrès dans les pourparlers." (A/48/418, par. 5)

Je suis désolé d'avoir à dire cela mais, malheureusement, la situation en matière de droits de l'homme qui prévaut dans le Territoire continue d'échapper à toute condamnation de la part de la communauté internationale. Les résolutions adoptées cette année par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et par sa sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités en sont une manifestation évidente. Nous espérons sincèrement que des mesures seront prises pour amener une amélioration concrète et authentique de la situation dans le Territoire et que le processus pourra être surveillé sans obstruction. Je demande donc à tous les gouvernements et à toutes les organisations de droits de l'homme de continuer de garder l'oeil sur la situation au Timor oriental.

Nous assistons présentement à des événements d'une grande importance dans d'autres parties du monde. Je me permettrai d'en souligner certains qui méritent une attention particulière.

Le Portugal reste fidèle à l'édification d'une Europe élargie et renforcée. Guidés par cet objectif, comme nous sommes proches des pays de l'Europe centrale et de l'Est, nous proposons de continuer, par notre participation au cadre de la Communauté européenne, d'améliorer le dialogue ainsi que la coopération politique et économique. Cette méthode d'approche garantira la paix, la stabilité et le bien-être économique.

Dans le contexte de la responsabilité commune de tous les acteurs de la scène internationale, nous devrions encourager les réformes politiques et économiques en cours dans les Etats qui ont émergé de l'effondrement de l'ancienne Union soviétique et qui visent une évolution pacifique vers des sociétés démocratiques fondées sur la primauté du droit et sur les droits de l'homme

fondamentaux. Nous appuyons leur intégration progressive dans l'économie internationale, qui empêchera que la division politique du passé ne soit remplacée par un nouveau fossé économique.

Qu'il me soit permis de saluer ici le Président Eltsine pour son courage et sa détermination de poursuivre sans interruption le processus de réforme politique et économique indispensable à la démocratisation complète et au développement de la Fédération de Russie.

Nous prêtons notre appui sans équivoque à tous les efforts déployés par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et par les Nations Unies - un bon test pour la coopération entre les organisations régionales et les Nations Unies - pour parvenir à des règlements pacifiques aux conflits qui se sont développés sur le territoire de l'ancienne Union soviétique.

En ce qui concerne la maîtrise des armes nucléaires et le désarmement, le Portugal considère que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un instrument de première importance, et nous attendons avec impatience sa prorogation indéfinie lors de la Conférence d'examen de 1995. Le Portugal demande instamment à toutes les parties qui ne l'ont pas encore fait de le ratifier et réaffirme la nécessité pour tous les Etats dotés d'armes nucléaires qui ont émergé de l'ancienne Union soviétique d'appliquer et de respecter les obligations au titre des Traités START I et START II et du Protocole de Lisbonne.

Je tiens ici à souligner l'importance que mon gouvernement attache aux travaux de la Conférence du désarmement, à laquelle mon pays vient de présenter sa candidature en tant de membre à part entière.

Je souhaite aussi mentionner les négociations actuelles en vue de conclure les pourparlers sur l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Nous espérons qu'ils seront fructueux, car ils sont d'une importance fondamentale pour l'économie mondiale; mais nous croyons aussi que leur résultat devrait refléter une solution globale et équilibrée fondée sur une ouverture des marchés et un renforcement des règles du commerce international.

J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter le Gouvernement d'Israël et les dirigeants de l'Organisation de libération de la Palestine pour le réalisme, la lucidité, le courage et aussi l'imagination dont ils ont fait preuve à l'occasion de la conclusion du récent accord, qui représente un pas historique vers la réalisation d'une paix juste, durable et complète pour le Moyen-Orient fondée sur les résolutions pertinentes des Nations Unies. L'accord donnera une vitalité nouvelle et encourageante au processus de paix sur les plans

bilatéral et multilatéral, consolidant de façon irréversible les derniers événements.

La proximité géographique et des liens historiques et culturels justifient l'attention particulière avec laquelle mon pays suit l'évolution de la situation dans le Maghreb. Le Portugal a mis l'emphase, dans le cadre de la Communauté européenne et dans d'autres instances internationales, sur l'importance de cette région pour la sécurité et la stabilité dans la Méditerranée. Dans ce sens, la déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement à la réunion de Lisbonne du Conseil de l'Europe a défini une nouvelle approche en vue d'un dialogue politique, économique, social et culturel entre la Communauté européenne et le Maghreb.

Le Portugal entretient depuis des siècles des relations d'amitié avec l'Amérique latine. On ne peut trop insister sur nos relations particulières avec le Brésil. Nous sommes donc disposés, dans l'esprit du récent Sommet ibéro-américain de Salvador de Bahia, à mettre en valeur le dialogue et la coopération avec cette région. A cet égard, j'aimerais souligner l'importance que nous attachons à un programme d'action pour le développement comprenant la promotion d'un dialogue constructif et efficace destiné à identifier et à explorer de nouvelles formes de solidarité en encourageant la coopération internationale pour le développement.

Pour ce qui est des activités de la Communauté européenne, nous nous sommes efforcés de renforcer les liens européens avec l'Amérique latine par le processus de San José et le Groupe de Rio, en encourageant les efforts - qui ont déjà permis de progresser - destinés à accroître le respect des institutions démocratiques et des droits de l'homme et de développer de nouvelles formes d'intégration économique.

J'aimerais aussi mentionner les négociations actuelles sur la conservation des ressources naturelles et le maintien de l'équilibre écologique. Les obligations des Etats dépassent la simple signature de traités multilatéraux. L'enjeu, c'est de léguer aux générations à venir des ressources suffisantes, préservées et renouvelables pour garantir leur bien-être.

Tous les efforts dans cette direction méritent l'engagement de l'ensemble de la communauté internationale, par la mise en oeuvre de politiques d'une portée continentale et même mondiale. La Conférence de Rio n'a été qu'une étape sur la longue route à faire pour convaincre le monde de la nécessité de préserver l'environnement et de maintenir l'équilibre entre les moyens de production et l'élément humain sans avoir recours à la destruction et au gaspillage.

Il est maintenant important de mettre en pratique les décisions de la Conférence de Rio de façon à concrétiser les mesures qui y ont été adoptées. Le Portugal ne manquera pas de faire sa part, réalisant pleinement que ce n'est qu'alors que nous serons en mesure d'édifier un avenir pour les générations à venir.

A ce moment de l'histoire, les Nations Unies doivent faire face à une occasion sans précédent et, pour la première fois, peuvent jouer sans restriction le rôle pour lequel elles avaient à l'origine été créées : le règlement des conflits, le maintien de la stabilité internationale et la surveillance du respect des droits de l'homme.

Nous nous sommes tous engagés à fournir une contribution positive pour relever ce défi. Le Portugal, de son côté, fera tout en son pouvoir pour réaliser ces objectifs ambitieux.

**M. Solana Madariaga** (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) :

Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous exprimer mes plus cordiales félicitations. Votre élection à la présidence de l'Assemblée constitue une reconnaissance claire de vos qualités personnelles et de vos compétences diplomatiques, ainsi qu'un honneur pour votre pays, la République du Guyana. Nous nous réjouissons que votre candidature ait été soumise par le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, avec lesquels mon pays entretient des relations d'amitié et de coopération particulièrement étroites.

Je voudrais aussi rendre hommage et exprimer mes sentiments chaleureux à M. Boutros Boutros-Ghali. L'ONU a besoin de sa compétence et de son expérience politique avérées pour relever les nombreux défis qui se présentent en cette fin de siècle vertigineuse. Il pourra toujours compter sur la collaboration résolue des autorités espagnoles dans l'exécution de ses tâches complexes.

J'aimerais également exprimer nos profonds sentiments de condoléances et de solidarité au Gouvernement et au peuple de l'Inde pour les victimes du tremblement de terre qui a dévasté ce pays hier.

Au cours de l'année écoulée, l'universalité de cette organisation a encore été accrue, par suite de l'admission de la République tchèque, de la Slovaquie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Erythrée, de Monaco et d'Andorre en tant que nouveaux Etats Membres. Je leur souhaite la bienvenue à tous, notamment à Andorre, pays voisin de l'Espagne, avec lequel nous avons des liens particuliers fondés sur l'histoire, la culture et une amitié profonde.

Il y a quelques jours, le Ministre des affaires extérieures de Belgique a exprimé, au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, nos opinions communes au cours du débat général. J'évoquerai maintenant, au nom de la délégation espagnole, quelques questions qu'il me paraît important de reprendre.

L'an dernier, lorsque je suis venu devant cette assemblée pour la première fois, j'ai évoqué, comme beaucoup d'autres orateurs, les changements fondamentaux survenus dans le monde depuis le milieu de la décennie précédente. Le Gouvernement espagnol est fermement convaincu que ces changements ont inauguré une nouvelle ère. L'ONU a une belle occasion de se transformer véritablement en centre d'harmonisation, à l'échelle universelle, des efforts déployés par la communauté internationale pour atteindre les objectifs communs définis par la Charte.

Le moment semble venu de renforcer notre organisation en la dotant des ressources humaines et matérielles nécessaires pour qu'elle puisse réaliser ses objectifs. Nous devons aussi réfléchir aux mesures nécessaires à une éventuelle réforme de la Charte.

En ce qui concerne le Conseil de sécurité, sa réforme est inscrite à l'ordre du jour de nos travaux et elle doit se faire dans un esprit constructif, être axée sur l'augmentation de sa représentativité et faire en sorte que son action soit non seulement rapide, mais aussi efficace. Cette réforme devrait être fondée sur les critères établis par l'Article 23 de la Charte, c'est-à-dire qu'il faudra tenir compte de la contribution des Etats Membres au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres objectifs de l'Organisation, ainsi que d'une répartition géographique équitable.

Nous estimons opportun de procéder à un accroissement modéré du nombre des membres du Conseil qui reflète l'augmentation du nombre d'Etats ayant adhéré à l'Organisation depuis qu'a été décidé, en 1963, le premier élargissement du Conseil.

Nous croyons aussi qu'il est pertinent d'envisager la création de nouvelles catégories qui permettent l'inclusion, en tant que membres permanents sans droit de vote ou que membres non permanents siégeant au Conseil plus fréquemment, d'Etats importants ou influents dans les relations internationales et qui possèdent la capacité et la volonté politique de contribuer de manière importante à la réalisation des principes et objectifs de l'ONU. Tout cela fera sans doute que notre organisation sera en meilleure position pour relever les défis qui se présentent à elle en matière de préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Dans ce domaine aussi, il est indispensable de procéder à des réformes pour prendre en compte la nature changeante des tâches confiées aux opérations établies par le Conseil de sécurité. La conception traditionnelle des opérations de paix reposant sur la surveillance du respect des accords de cessez-le-feu, l'interposition entre forces opposées et l'édification de mesures de confiance, toutes choses se réalisant toutes par des moyens essentiellement militaires, a connu un élargissement afin d'englober toujours davantage de nouveaux éléments à caractère civil. Ces nouvelles tâches vont de l'aide humanitaire à la reconstruction totale des structures étatiques et administratives d'un pays, en passant par l'observation des processus électoraux et la surveillance du respect des droits de l'homme. Près de 100 000 hommes et femmes venant de partout au monde prêtent actuellement leurs services dans le cadre de ces opérations, à caractère toujours plus complexe et exigeant.

L'ONU a fait un effort méritoire pour adapter la structure et le fonctionnement des opérations de paix aux nouvelles exigences. Nous devons continuer d'avancer dans cette voie, car nous sommes convaincus que la solution d'un conflit sous l'égide de l'ONU est toujours préférable à l'action unilatérale déployée hors du cadre de l'Organisation par une puissance ou un groupe de puissances.

J'aimerais maintenant attirer l'attention sur quelques questions pertinentes liées au bon fonctionnement des opérations de paix et avancer certaines idées et suggestions destinées à en accroître l'efficacité et le bon fonctionnement.

Le Conseil de sécurité, lorsqu'il établit une opération de paix, devrait être attentif à en définir le mandat avec une extrême précision. Il devrait aussi recevoir périodiquement de l'information sur l'évolution de l'opération. Il faudrait également que soient établis des mécanismes de consultation avec les Etats qui ont un intérêt particulier à participer à une opération ou à envoyer des contingents.

Il faudrait aussi accorder une attention particulière aux aspects de sécurité. Parallèlement à la complexité et au risque croissants caractérisant les opérations, le nombre d'actes de violence commis contre les Casques bleus a augmenté de manière alarmante. La question de la sécurité doit faire l'objet d'une profonde réflexion. A cette fin, nous avons analysé avec grand intérêt le rapport présenté au Conseil de sécurité par le Secrétaire général, ainsi que les recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Nous estimons que le recours à la force contre le personnel de l'ONU doit être considéré comme une ingérence inadmissible dans l'exercice des responsabilités qui incombent au Conseil, conformément aux dispositions de la Charte. Lorsque cela se produit, le Conseil devrait adopter des mesures appropriées, en commençant par obliger

les auteurs d'un tel recours à la force à assumer les conséquences de leurs actes.

Le Gouvernement espagnol estime qu'il est absolument nécessaire de mettre ponctuellement à la disposition de l'ONU les ressources financières indispensables pour faire face aux coûts de ces opérations. Nous avons tous la responsabilité de veiller à ce que les opérations de paix comptent sur une base financière et administrative solide. Le Conseil doit recevoir une évaluation approximative des incidences financières de chaque opération avant de la mettre sur pied.

Par ailleurs, le rôle qui revient au Conseil de sécurité en matière de maintien et d'imposition de la paix ne doit pas nous faire oublier les compétences que possède l'Assemblée générale tant en matière budgétaire qu'en ce qui concerne la diplomatie préventive et, surtout, la consolidation de la paix. L'Assemblée générale, avec la coopération des activités opérationnelles de l'ONU, doit jouer un rôle important dans le cadre de cette démarche intégrale pour la sécurité internationale qu'évoque le Secrétaire général dans son Agenda pour la paix.

Nous ne devons pas non plus oublier le Secrétariat. Sa structure et sa capacité logistique de gestion des opérations de paix doivent être révisées et élargies. Nous saluons les efforts déployés en ce sens par le Secrétaire général.

Consciente de l'importance vitale qu'ont acquise les opérations de paix, l'Espagne, qui a participé et qui participe encore à plusieurs de ces opérations - notamment en Amérique centrale et en Afrique australe - en y envoyant un grand nombre d'observateurs militaires et civils, a décidé il y a un an de fournir un contingent militaire et d'envoyer en Bosnie-Herzégovine un millier de soldats intégrés à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU).

Par ailleurs, dans le cadre de la collaboration, toujours plus nécessaire, entre l'ONU et les organisations régionales, mon pays a envoyé des observateurs pour contribuer à la surveillance du respect des sanctions imposées à la Serbie-Monténégro et il maintient des unités navales en mer Adriatique. En outre, des fonctionnaires espagnols participent aux missions d'observation de la Communauté européenne et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Le Gouvernement et le peuple espagnols s'enorgueillissent du travail qu'accomplissent nos forces et nos observateurs. Mais j'aimerais saisir cette occasion pour rendre hommage à ceux qui ont versé leur sang et donné leur vie au service de ces missions à caractère pacifique et humanitaire de l'Organisation.

Depuis le début du terrible conflit dans l'ex-Yougoslavie, l'Espagne - la société espagnole et son gouvernement - s'est efforcée d'alléger les souffrances de la population et de contribuer, dans le cadre du Conseil de sécurité et de la Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie, au développement d'un processus politique susceptible d'aboutir à une paix acceptée par les parties. Nous avons tous été horrifiés de la cruauté de cette guerre et frustrés par la prolongation interminable des négociations.

Il est juste de reconnaître le travail magnifique réalisé par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) dans des circonstances extrêmement difficiles. Nous devons également remercier les Coprésidents du Comité directeur de la Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie pour leur ténacité et leur habileté. Leurs efforts, s'ils peuvent compter sur la bonne volonté et la capacité de compromis des parties, devraient pouvoir aboutir à un accord avant que l'hiver prochain ne risque de déclencher une catastrophe humanitaire terrible. Si cet accord se produisait, la communauté internationale et cette organisation auraient à surmonter un nouveau défi : celui de garantir la mise en pratique de l'accord au moyen de la création d'une opération de maintien de la paix, sous les auspices et l'autorité de l'Organisation des Nations Unies. L'Espagne serait disposée à contribuer à cet effort.

Le Conseil de sécurité a décidé cette année de créer un Tribunal international pour le jugement des violations graves du droit humanitaire perpétrées sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Nous croyons que cette mesure importante doit servir de prélude à l'aboutissement rapide, dans le cadre de cette assemblée, des travaux devant mener à la création d'un tribunal pénal international permanent, de compétence universelle.

Au cours de ces derniers mois, il s'est passé des événements importants dans les autres parties du monde.

Mon gouvernement a suivi avec inquiétude et espoir l'évolution des événements récents survenus en Russie : avec inquiétude, parce qu'à un moment donné, il semblait que la stabilité intérieure russe, et par conséquent la stabilité européenne et mondiale, pouvaient être en danger; mais également avec l'espoir de voir le peuple russe prendre lui-même en mains les rênes de son destin.

Nous sommes préoccupés par l'aggravation du conflit en Abkhazie et l'affrontement continu entre les Arméniens et les Azerbaïdjanais dans le Haut-Karabakh. Nous lançons un appel au bon sens et à l'esprit de dialogue de toutes les parties, et nous réitérons notre appui aux efforts pacificateurs de l'Organisation des Nations Unies et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

En Angola, le processus de normalisation démocratique et le rétablissement de la coexistence ont été sérieusement entravés par l'attitude de l'UNITA, qui n'accepte pas les résultats d'élections libres et justes et qui empêche la réalisation des Accords de Bicesse. Le Conseil de sécurité a été obligé d'imposer des sanctions à l'UNITA dans l'espoir que ses dirigeants allaient changer d'attitude et collaborer de bonne foi pour mettre fin à un conflit qui prend les proportions d'une véritable catastrophe humanitaire.

Nous voulons rappeler qu'il faut encore résoudre certains des problèmes qui ont surgi à la suite de l'affrontement entre l'Iraq et le Koweït, dont l'échange de prisonniers et la restitution des biens volés par l'invasisseur. Un important obstacle à la paix est le fait que l'Iraq n'a pas encore reconnu ni l'existence du Koweït en tant qu'État souverain, Membre de l'Organisation des Nations Unies, ni la frontière entre les deux pays, qui a fait récemment l'objet d'une démarcation confirmée par le Conseil de sécurité.

La persistance de ces graves conflits et autres ne doit pas nous faire oublier les progrès réalisés sur la voie du règlement de beaucoup d'autres problèmes. Dans ce contexte, il convient de souligner le déroulement de la plus vaste opération des Nations Unies, l'établissement de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), l'aboutissement du processus de paix au Cambodge, et la tenue en mai d'élections pour l'Assemblée constituante, toutes choses qui ont ouvert la voie à la réconciliation et à l'unité nationales.

Au Moyen-Orient, les graves obstacles qui menaçaient le processus de paix lancé il y a deux ans à Madrid ont été surmontés. La reconnaissance mutuelle d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), assortie de la signature le 13 septembre à Washington d'un accord visant à l'établissement d'un régime autonome palestinien à Jéricho et à Gaza, constitue un événement très important. L'Espagne se félicite de ce pas essentiel dans l'histoire tourmentée du Moyen-Orient et continue d'être disposée à prêter avec d'autres pays son appui politique et économique à la mise en pratique de l'accord entre les Palestiniens et les Israéliens. C'est un processus qui n'est pas exempt de difficultés qu'il faudra surmonter avec le même courage et la même imagination que ceux qui ont été déployés pour parvenir aux récents accords, et en comptant sur l'appui de la communauté internationale.

Sur le continent africain, il y a eu des progrès, non sans quelques retards et difficultés dans l'exécution de l'Accord général de paix pour le Mozambique, avec la collaboration inestimable de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ). En Somalie, le Conseil de sécurité a donné à l'Opération des Nations Unies en Somalie

(ONUSOM II) l'un des mandats les plus larges jamais confiés à une force des Nations Unies. Il convient de reconnaître qu'il y a des problèmes d'ajustement intérieur, découlant de la nouveauté et de l'ordre de grandeur des tâches confiées à cette opération de paix et dont il faudra tenir compte dans les opérations futures. Néanmoins, la contribution de l'Organisation des Nations Unies a été vitale pour réduire les conséquences d'une catastrophe qui, causée à la fois par la nature et des rivalités armées, a fait des centaines de milliers de victimes.

Quant au Sahara occidental, je voudrais réaffirmer que l'Espagne appuie pleinement le Secrétaire général et son Représentant spécial dans les efforts qu'ils font pour résoudre les problèmes en suspens pour la tenue d'un référendum d'autodétermination libre et juste pouvant mener à un climat d'entente et de collaboration nécessaire pour résoudre les problèmes qui se présentent dans la région. L'Espagne appuie, de même, résolument le processus d'intégration dans le nord de l'Afrique et la mise au point de liens euromaghrébins.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans le processus de transition en Afrique du Sud, bien que nous regrettons le fait que la violence continue de régner dans certains secteurs. Les progrès réalisés en ce qui a trait à l'élaboration d'un projet de constitution et de l'établissement rapide du Conseil exécutif de transition sont les meilleures bases de la tenue en 1994 d'élections générales devant déboucher sur un Parlement véritablement représentatif et, en fin de compte, l'établissement d'une Afrique du Sud démocratique qui trouvera la place qui lui revient dans cette organisation et dans le monde.

En Amérique latine, il y a eu au cours de cette dernière année des événements qui méritent une attention particulière. Il convient de souligner, en premier lieu, le processus de consolidation de la démocratie représentative au moyen de la libre élection de présidents civils et de parlements dans pratiquement tout le continent. Ce facteur, appuyé par des forums tels que le Groupe de Rio, les sommets centraméricains ou les sommets ibéro-américains des chefs d'Etat et de gouvernement, a freiné ou déjoué les tentatives de violer l'institutionnalisation démocratique.

L'Amérique latine continue de choisir la négociation, la transaction, la médiation ou la conciliation pour résoudre les conflits, conformément au Chapitre VI de la Charte.

Les principes du respect du droit international et de la démocratie représentative ont présidé et continuent de présider aux actions de la communauté internationale visant à rétablir la légalité démocratique en Haïti. Ces principes ont également inspiré les accords décisifs relatifs au processus de paix en El Salvador - où, nous l'espérons, les

recommandations de la Commission ad hoc et de la Commission de la vérité seront appliquées -, favorisé la réconciliation et le développement au Nicaragua et accentué les perspectives d'espoir au Guatemala.

Une fois de plus, je dois mentionner cette année une question dont l'importance, comme le sait cette assemblée, est essentielle pour l'Espagne, à savoir la décolonisation de Gibraltar. Je tiens à réaffirmer la ferme décision de mon gouvernement de poursuivre le processus de négociations avec le Royaume-Uni, dans un esprit constructif et sur les bases établies par la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, compte dûment tenu des intérêts légitimes de la population, tout cela sur la base de la doctrine établie par cette Assemblée générale et selon laquelle la décolonisation de Gibraltar est un cas non pas d'autodétermination, mais bien de rétablissement de l'intégrité territoriale de l'Espagne. Le Gouvernement espagnol exprime le ferme espoir que ces négociations mettront fin à cet anachronisme.

Dans le domaine du désarmement, de nouveaux défis se sont présentés, telle la nécessité de mettre fin à la prolifération des armes de destruction massive. Il devient maintenant plus nécessaire que jamais de redoubler d'efforts pour dépasser une époque d'affrontement qui appartient déjà au passé.

Il existe une nécessité urgente de renforcer les instances multilatérales de négociation pour faire face efficacement à ces défis. A cet égard, l'Espagne considère qu'il faut accorder la priorité au développement de la Conférence du désarmement, sur la base d'un consensus donnant ainsi la possibilité à des pays comme le mien, qui participent activement à ses travaux depuis un certain temps, d'en devenir membres.

Il existe un lien évident entre la paix et la sécurité internationales, d'une part, et le développement économique et social, d'autre part. En cette ère nouvelle où l'Organisation des Nations Unies redouble d'efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales, nous ne devons pas oublier la persistance d'inégalités profondes et de graves problèmes sociaux et économiques qui affligent tous les pays, et particulièrement les pays en développement. Pour faire face à ces défis, la réforme de l'Organisation des Nations Unies doit s'étendre aux mécanismes de l'ONU dans les domaines économique et social. Cette réforme, déjà entreprise, doit viser à une plus grande efficacité dans son fonctionnement et à l'utilisation plus rationnelle des ressources disponibles pour faire face aux exigences des pays en développement.

Dans ce contexte, je voudrais mentionner la tenue de la première session de la Commission du développement

durable, dont les travaux, espérons-le, maintiendront et renforceront le grand essor qu'a donné le Sommet de Rio de Janeiro à l'environnement et au développement, et consacreront l'application rapide des engagements intervenus à cette occasion au sujet du programme Action 21.

Il ne suffit pas toutefois de mettre en marche le mécanisme par lequel on entend faire face aux défis du développement; il convient également de lui donner des orientations claires propres à l'acheminer de façon certaine vers l'éventail varié des besoins existants, en particulier ceux des pays en développement. C'est pourquoi nous attendons avec grand intérêt la présentation par le Secrétaire général d'un "Programme pour le développement" qui, avec l'"Agenda pour la paix", complétera les directives d'action de la communauté internationale dans ce binôme indivisible que constituent la paix dans le monde et le développement économique et social.

Dans ce contexte, je tiens à rappeler que la troisième Conférence ibéro-américaine, qui s'est tenue à Salvador de Bahia, au Brésil, au mois de juillet dernier - et dont l'ordre du jour était précisément intitulé "Un programme de développement", l'accent étant mis sur le développement social - a offert au Secrétaire général une série de conclusions adoptées par les chefs d'Etat et de gouvernement des 21 pays qui y ont participé, apportant ainsi leur contribution en réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général, en vue d'obtenir des points de vue pour la rédaction du document.

*M. Kharrazi (République islamique d'Iran),  
Vice-Président, assume le présidence.*

La Déclaration de la Conférence au sommet a souligné le rapport croissant qui existe entre le développement, la démocratie et les droits de l'homme, et a attiré l'attention sur la priorité que doit recevoir la lutte contre la pauvreté, tant sur le plan gouvernemental que sur le plan d'allocation de fonds et celui des schémas nécessaires de coopération internationale. Nous devons partir du principe qu'il est indispensable de promouvoir un développement économique et social intégré, en tenant compte des trois priorités énoncées par le Secrétaire général avant la dernière session du Conseil économique et social (ECOSOC) : redistribution, intégration et protection.

La structure et l'évolution de la population mondiale font naître de graves incertitudes en ce qui concerne leurs conséquences et les aspirations des pays en développement à parvenir à un développement durable. Ces questions importantes, et d'autres, qui vont des grands mouvements migrateurs à l'amélioration des mécanismes de coopération et de gestion des ressources destinées à cet effet, seront examinées à la Conférence internationale sur la population

et le développement qui se réunira au Caire l'année prochaine. Nous espérons que cette conférence représentera une étape qualitative importante dans l'approche de ces questions en examinant ensemble les problèmes de la population, de la croissance économique et du développement durable.

Le Gouvernement espagnol estime qu'il existe également une nécessité urgente d'intégrer pleinement les femmes dans les processus de développement, d'éliminer la discrimination à leur égard et d'assurer leur pleine participation dans les domaines économique, social, culturel, civil et politique. Nous espérons que cet engagement sera renouvelé et renforcé par la communauté internationale à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui se tiendra à Beijing en 1995.

Le Sommet mondial pour le développement social, dont la convocation a été appuyée fermement depuis le début par mon pays, et qui aura lieu à Copenhague en 1995, devrait imprimer un élan politique à l'amélioration des conditions de vie des couches de la population les plus défavorisées, obtenir leur intégration sociale, encourager un concept de développement social tenant compte du rapport entre la paix et le bien-être, réduire la pauvreté et augmenter les niveaux d'emploi.

Tous les ans, depuis cette tribune, nous manifestons notre très ferme volonté de parvenir à un monde meilleur dans lequel la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales deviendront effectivement une réalité. Malheureusement, année après année, nous devons constater qu'en dépit de nos efforts, une série de pratiques persistent qui mettent en danger la vie, la liberté et la sécurité des personnes. C'est pourquoi il ne suffit pas que nous soyons disposés à redoubler d'efforts, mais il faut aussi que nous décidions de passer à l'action de façon solidaire.

A cet égard, les résultats de la Conférence mondiale de Vienne présentent une excellente occasion de donner un élan décisif à notre objectif commun. Nous disposons maintenant d'un ensemble de normes de portée universelle et reconnues universellement, et nous devons donc exiger qu'elles soient obligatoirement appliquées. Là où n'existe pas le respect des droits de l'homme, il ne peut y avoir de démocratie, et sans cette dernière, il ne saurait y avoir de développement harmonieux, équilibré et durable au bénéfice de l'individu, c'est-à-dire ce à quoi nous aspirons tous.

Compte tenu de tout ce qui précède, il serait particulièrement important que nous procédions rapidement à la mise en pratique des engagements contractés à Vienne, particulièrement en ce qui concerne le Programme d'action. De l'avis du Gouvernement espagnol, il existe deux

questions clés dont la solution rapide permettrait un progrès sans précédent dans ce domaine. Je veux parler, d'une part, de la nécessité de parvenir à un accord au sujet de la création d'un haut commissariat pour les droits de l'homme, et, d'autre part, de l'importance de doter le Centre des droits de l'homme des Nations Unies des ressources suffisantes qui lui permettront de s'acquitter dûment de ses mandats.

Au cours de mon intervention, j'ai tenu à me référer aux défis les plus pressants qui se posent à l'Organisation des Nations Unies, défis inhérents au monde plus libre mais plus incertain dans lequel nous vivons, et j'ai présenté également certaines propositions de réforme de l'ONU, pour l'adapter aux nouvelles circonstances.

Il est difficile, mais indispensable, de consacrer notre attention à la fois aux nouveaux problèmes et à la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Notre capacité d'y faire face de façon adéquate déterminera la question de savoir si à l'avenir, l'ONU sera de plus en plus le cadre de choix approprié pour la solution des problèmes mondiaux.

**Le Cheikh Al-Sabah** (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) :

Au nom du Koweït, j'ai le plaisir de transmettre à l'Ambassadeur Insanally nos sincères félicitations à l'occasion de son élection à l'unanimité à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Sa compétence et son savoir-faire sont pour nous le garant du succès de nos travaux sous sa présidence. Je tiens à l'assurer du soutien et de la coopération de la délégation du Koweït en reconnaissance des liens étroits qui existent entre nos deux pays amis.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à son prédécesseur, S. E. M. Stoyan Ganey, ancien Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, pour la façon habile et efficace dont il a dirigé l'Assemblée générale lors de la session précédente.

Au nom du Gouvernement et du peuple du Koweït, je voudrais exprimer notre profonde sympathie et nos condoléances au Gouvernement et au peuple indiens à l'occasion de la tragédie provoquée par le tremblement de terre dans ce pays, qui a coûté la vie de milliers de victimes innocentes.

Le Koweït a suivi le rôle marquant joué par le Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, dans la mise au point de nouvelles modalités de travaux au sein de l'ONU qui soient plus conformes aux développements, aux événements et aux changements qui interviennent dans le monde. Nous ne pouvons que nous féliciter des efforts inlassables déployés par le Secrétaire général, et de sa créativité dans la restructuration et la rationalisation de

l'organisation mondiale afin de refléter de façon plus significative les nouvelles réalités du monde. Il mérite également d'être félicité pour avoir encouragé la notion de diplomatie préventive.

Le Koweït est particulièrement fier de son soutien à l'ONU et fait sienne cette nouvelle orientation en dépit des diverses difficultés auxquelles l'Organisation est confrontée et des accusations qui lui sont lancées. Au seuil de son cinquantième anniversaire, l'Organisation des Nations Unies a besoin de tout l'appui matériel et moral de chacun d'entre nous. En revanche, l'Organisation elle-même devrait renforcer son efficacité, rationaliser sa structure et revitaliser ses organes, en particulier le Conseil de sécurité, qui devrait refléter plus fidèlement les nouvelles réalités du monde actuel. Il devrait être plus capable de rétablir et de maintenir la paix et plus résolu dans sa détermination d'imposer l'exécution de ses résolutions conformément aux dispositions de la Charte.

L'Organisation des Nations Unies aujourd'hui reflète les nouvelles réalités mondiales, comme en témoigne le récent afflux de nouveaux Membres. Le Koweït se félicite de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de l'Erythrée, de la République tchèque, de la République slovaque, de Monaco, d'Andorre et de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Nous sommes sûrs que leur admission à l'ONU renforcera encore l'efficacité et l'universalité de l'oeuvre internationale commune.

Avec la fin de la guerre froide et la participation effective de l'ONU au règlement de nombreux problèmes internationaux, le monde progresse aujourd'hui sûrement sur la voie de la réalisation du principe de l'interdépendance et de la coopération mutuelle entre les membres de la communauté internationale. La fin de la bipolarité et la disparition des barrières utilisées qui séparaient les peuples, parallèlement au renforcement des relations grâce aux communications de masse rendues accessibles par la révolution technologique, permettent à l'individu de suivre les événements mondiaux à mesure qu'ils se déroulent. Les peuples sont aujourd'hui en mesure de réagir aux problèmes mondiaux et d'influer sur ceux-ci comme jamais auparavant, de sorte que les intérêts des nations deviennent de plus en plus interliés. La sécurité régionale est devenue partie indissociable de la sécurité mondiale et les questions de développement économique et social sont passées au premier rang des priorités de l'ordre du jour international.

Tout en soutenant cette nouvelle orientation mondiale, le Koweït maintient qu'elle devrait être humaine dans ses concepts, civilisée dans ses moyens, pragmatique dans ses modalités et réaliste dans ses objectifs.

Nous estimons, en outre, que le droit au développement, aussi bien de l'être humain que de la communauté, devrait figurer au premier rang des préoccupations internationales. Dans cet ordre d'idées, le droit premier et fondamental de l'homme est le droit de répondre aux besoins essentiels de l'existence. Le développement social et économique aux différents niveaux vient en second lieu. Le Koweït considère que le développement doit être abordé selon une approche collective et que c'est le moyen le plus efficace d'en garantir l'accessibilité à tous, de façon qu'aucun pays ou région ne puisse avoir le monopole des ressources mondiales aux dépens de continents entiers qui restent prisonniers du cycle de la pauvreté.

Nous considérons avec satisfaction la nouvelle orientation mondiale dans sa manière de traiter collectivement les foyers de tension, comme prévu par la Charte. Nous pensons ici à l'application pratique et effective de la notion de sécurité collective. Dans ce contexte, les conflits régionaux sont considérés comme des menaces directes à la paix et à la stabilité mondiales et pas uniquement comme de simples menaces à la sécurité régionale. Nous demandons donc que tout conflit fasse l'objet d'une réaction ferme et diligente de façon à éviter qu'il s'exacerbe et permette au terrorisme de défier la légalité internationale et de faire fi de cette nouvelle approche.

C'est fort de cette conviction que le Koweït participe aux opérations humanitaires des Nations Unies en Somalie, qui est un pays frère, en dépit des conditions difficiles que nous connaissons. Notre participation est une démonstration de notre attachement à cette nouvelle orientation mondiale et de notre appui aux Nations Unies pour sa mise en pratique. Le Koweït considère la présence internationale en Somalie comme un effort indispensable pour sauver le peuple somali de la destruction et du chaos et pour préserver son entité et son indépendance. En effet, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui sont actuellement au nombre de 17, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/48/1) paru ce mois, exigent de tous les Etats Membres leur plein appui matériel, leur participation pratique de même que leur appui politique. En conséquence, le Gouvernement koweïtien annonce de cette tribune qu'il entend assumer volontairement deux tiers des coûts de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK), et ce pour démontrer notre ferme conviction que la MONUIK joue un rôle effectif dans la sauvegarde de la sécurité et de la paix dans notre région, et en guise d'appui à la notion de sécurité collective et au rôle des Nations Unies dans ce domaine.

Le Koweït estime que les éléments les plus importants du nouvel ordre mondial sont les suivants : respect des

normes de conduite établies dans les relations internationales et respect des principes du droit international; non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats; refus de la recherche de profits et privilèges au détriment de pays voisins; règlement des problèmes par le dialogue plutôt que par la force; et enfin renonciation au terrorisme en tant qu'instrument de vengeance.

Le régime iraquien a envahi et occupé l'Etat du Koweït. Mais la volonté internationale inflexible, incarnée par les Nations Unies, a contribué à libérer le Koweït par une action historique qui a permis d'éliminer proprement ce crime odieux. L'Iraq a, par la suite, accepté les conséquences de son crime, telles qu'énoncées dans la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité qui contient des dispositions équitables et contraignantes réglant les fausses allégations de l'Iraq vis-à-vis du Koweït. Elle définit aussi les conditions permettant de venir à bout des conséquences de l'invasion iraquienne et de ses motivations. Dans son essence, la résolution 687 (1991), qui a été acceptée sans condition par l'Iraq, réaffirme la souveraineté et l'indépendance du Koweït. Elle demande aussi le recours à l'assistance technique des Nations Unies pour tracer la ligne de démarcation des frontières entre le Koweït et l'Iraq sur la base des documents échangés par les deux pays en octobre 1963. Aux termes de cette résolution, l'ONU a mis sur pied une Commission de démarcation des frontières qui a achevé avec succès ses travaux en mai dernier et publié son rapport final qui comprend la carte définitive des frontières terrestres et maritimes entre le Koweït et l'Iraq (document S/25811).

Le Koweït félicite la Commission technique de démarcation des frontières et rend hommage à ses membres pour leur impartialité, leur dévouement et leur patience, surtout devant les accusations et provocations iraquiennes. Le Koweït rend également hommage au Conseil de sécurité qui a adopté, cette année, deux résolutions historiques. La première, la résolution 806 (1993), élargit le mandat de la MONUIK pour en faire une opération de maintien de la paix dotée de pleins pouvoirs pour prévenir les raids iraquiens au Koweït et mettre un terme aux troubles orchestrés par le régime iraquien. La résolution 833 (1993), adoptée à l'unanimité au titre du Chapitre VII de la Charte, réaffirme l'engagement du Conseil de sécurité à garantir l'inviolabilité de la frontière telle que tracée par la Commission technique des Nations Unies et à considérer cette frontière comme définitive et inviolable. Ce faisant, le Conseil de sécurité a mis fin à une situation floue longtemps exploitée par l'Iraq pour assurer son expansion territoriale, exercer son hégémonie sur la région et obtenir des concessions politiques, stratégiques et matérielles aux dépens du Koweït et des autres Etats du Golfe. La démarcation de la frontière entre le Koweït et l'Iraq est une contribution majeure de la communauté internationale à l'élimination d'un foyer de

tension régionale explosif que le régime iraquien a exploité pour créer une atmosphère d'incertitude et de méfiance qui a culminé avec son invasion funeste de l'Etat du Koweït.

Le Koweït a accepté à l'instar du Secrétaire général le résultat du processus de démarcation de la frontière. Dans notre réponse, nous avons également réaffirmé notre sincère coopération avec l'ONU en dépit du fait que le Koweït ait voté contre certaines décisions de la Commission qui le privait de ses droits sur la zone de Khowr Zhobeir. L'Iraq, pour sa part, a adressé deux lettres au Secrétaire général. La première a été envoyée en mai 1992, à la suite de la démarcation de la frontière terrestre, et la deuxième en juin 1993, à la suite de la démarcation de la frontière maritime. Ces deux lettres réitéraient les revendications précédentes de l'Iraq, ce qu'il appelle ses droits historiques. L'Iraq a rejeté également les résultats de la démarcation et mis en cause l'intégrité de la Commission technique de l'ONU, et la validité de ses procédures et de ses travaux, ce qui lui a valu une forte réprimande du Conseil de sécurité. En effet, dans sa déclaration présidentielle du 28 juin 1993, le Conseil de sécurité rejetait la teneur des lettres iraquiennes susmentionnées et rappelait à l'Iraq ses obligations au titre de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité.

L'Iraq a accepté inconditionnellement la résolution 687 (1991) et toutes ses dispositions et, ce faisant, a accepté des obligations morales, politiques et juridiques qu'il ne peut désavouer ou contre lesquelles il ne peut s'insurger; il ne peut pas non plus en rejeter les conséquences parce que les travaux de la Commission technique ne plaisaient pas à son représentant, qui avait participé pleinement, pendant une année entière, aux travaux de la Commission et à ses délibérations et s'est retiré dès lors qu'il s'est trouvé incapable de produire les documents prouvant le bien-fondé des revendications de l'Iraq, et ce en dépit du fait que la Commission le pressait de le faire. La position du régime iraquien constitue une révolte contre les résolutions du Conseil de sécurité et un défi à la volonté du Conseil et de la communauté internationale. Elle va à l'encontre du courant international global et crée une situation anormale dans la région et le monde. La communauté internationale se doit d'y répondre avec fermeté en rejetant les pratiques du régime iraquien tant sur le fond que sur la forme.

Il me paraît maintenant nécessaire de souligner en termes clairs que le régime iraquien demeure par sa philosophie, son comportement, sa pensée et sa nature une menace à la paix et à la sécurité régionales et mondiales. Il persiste dans son agressivité, faisant fi des sanctions de la communauté internationale, de son rejet et de l'isolement dans lequel elle le maintient. Le Koweït fait confiance à la sagesse du Conseil de sécurité et à la capacité de ses membres de remplir leur mandat. Nous sommes certains qu'ils tiennent absolument à s'acquitter de leur engagement

collectif vis-à-vis des résolutions du Conseil de sécurité et ainsi obliger le régime iraquien à reconnaître qu'il n'a d'autre choix que celui d'appliquer toutes ces résolutions à la lettre et en tenant compte des documents. Il faudrait également faire comprendre au régime iraquien que ses efforts désespérés visant la levée des sanctions resteront vains tant qu'il ne respectera pas clairement et juridiquement les décisions relatives à la démarcation de la frontière telles qu'elles sont énoncées dans les résolutions pertinentes du Conseil, notamment dans les résolutions 773 (1992) et 833 (1993). Le régime iraquien doit également remplir certaines conditions de base, telles que mettre fin à ses fausses allégations et revendications. En effet, son appareil d'information officiel continue à décrire le Koweït comme faisant partie de l'Iraq, et ne cesse de revendiquer des soi-disant droits historiques. La persistance et la recrudescence de ces allégations mensongères, qui émanent de hauts responsables du régime iraquien, constituent un désaveu de l'acceptation de l'essence même de la résolution 687 (1991) qui représente l'engagement pris par l'Iraq de respecter la souveraineté, l'indépendance et les frontières internationales du Koweït. Nous avons présenté régulièrement des rapports au Conseil de sécurité contenant des extraits verbatim de ces allégations et revendications faites par les responsables iraquiens et les médias officiels d'Iraq.

Nous invitons tous les Etats Membres de l'ONU à accepter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à la démarcation des frontières et à l'inviolabilité des frontières en tant qu'éléments essentiels de la structure de la sécurité régionale. Nous attendons également des Etats Membres qu'ils exigent du régime iraquien qu'il respecte toutes les résolutions pertinentes et qu'ils lient la levée des sanctions à l'application par l'Iraq de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier celles concernant la démarcation de la frontière et la libération des prisonniers.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler que le Conseil de coopération pour les Etats arabes du Golfe (GCC) a fait à sa session de mars dernier, une déclaration dans laquelle il se félicite de la démarcation de la frontière entre le Koweït et l'Iraq. Le GCC a également souligné le fait que la démarcation est un élément essentiel de la sécurité de la région. En outre, les auteurs de la Déclaration de Damas, qui regroupent les six pays du GCC, l'Egypte et la Syrie, ont publié une déclaration en juin dernier appuyant la démarcation et se félicitant des mesures prises par le Conseil de sécurité en tant que contributions positives à la stabilité et à la sécurité aux niveaux régional et international.

Les attermolements iraquiens dans l'application des résolutions du Conseil de sécurité ne se limitent pas à la démarcation de la frontière mais s'étendent à une question purement humanitaire : la libération de tous les prisonniers,

des otages et des détenus koweïtiens et de nationalités diverses. Ces otages et ces prisonniers languissent depuis près de trois ans déjà dans les prisons et camps de détention irakiens. Nous espérons que la communauté internationale fera pression sur le régime irakien pour libérer tous ces hommes, femmes et enfants innocents et mettre ainsi fin à leurs souffrances. Leur détention prolongée constitue une violation flagrante par le régime irakien de toutes les valeurs et concepts associés à la question des droits de l'homme et un défi à la nouvelle approche mondiale, que nous voulons tous ici encourager afin de sauvegarder les droits de l'homme dans le monde.

Le Koweït a examiné toutes les possibilités, utilisant tous les canaux arabes, islamiques et internationaux afin de faire pression sur le régime irakien pour le persuader de se conformer aux normes du droit international, en particulier à ses engagements au titre des Conventions de Genève. A ce jour, le régime irakien a refusé de répondre de façon positive aux efforts déployés à ce sujet par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Preuve en est, il a boycotté la dernière réunion organisée par le CICR à Genève, le mois passé, pour discuter les tout derniers événements positifs de cette question humanitaire importante et urgente. Le peuple du Koweït ne connaîtra pas le repos et la tranquillité d'esprit tant que le dernier prisonnier ne sera pas revenu dans son foyer et sa patrie.

L'Iraq ne s'est pas acquitté non plus de ses obligations de restituer le reste des biens koweïtiens appartenant aux secteurs public et privé de notre pays. En outre, il n'a pas appliqué les résolutions du Conseil de sécurité 707 (1991) et 715 (1991), ni renoncé à commettre des actes de terrorisme ou à opprimer et à réprimer sa propre population dans le nord et le sud du pays. Au Koweït nous partageons la douleur et les souffrances du peuple irakien en vertu de la fraternité qui existe entre nos deux peuples et de notre voisinage permanent. C'est avec une inquiétude particulière que nous assistons à l'humiliation du peuple irakien alors que le régime irakien poursuit ses atrocités sans tenir aucun compte des épreuves du peuple, et sans souci de son avenir. En refusant d'appliquer les résolutions 706 (1991) et 712 (1991) du Conseil de sécurité, le régime irakien rejetait le mécanisme prévu pour alléger les souffrances et les épreuves du peuple irakien. La responsabilité des épreuves du peuple irakien incombe donc entièrement au régime lui-même qui doit répondre des conséquences de ses actes atroces.

Le Koweït est fermement convaincu que la sécurité dans la région du Golfe fait partie intégrante de la sécurité mondiale. C'est pourquoi, il incombe à la communauté internationale d'assurer le respect de la souveraineté, de

l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats et, en cas de conflit, de faire en sorte d'assurer le triomphe de l'Etat agressé. La consolidation de la sécurité régionale exige des mesures de confiance entre tous les Etats de la région en tant que condition essentielle pour réaliser cet objectif commun. Ici, je voudrais souligner les liens étroits et la confiance totale qui existent entre les Etats membres du GCC. Leur coopération est une contribution substantielle à la stabilité et à la sécurité de la région. Les faits sur le terrain en sont la meilleure preuve.

Le Koweït souhaite vivement améliorer et développer ses relations avec la République islamique d'Iran sur la base des principes du bon voisinage, de la non-ingérence de l'un dans les affaires intérieures de l'autre, et du respect de la souveraineté, principes définis par le Conseil suprême du Conseil de coopération du Golfe. Ceci dit, le Koweït tient à insister sur la souveraineté de l'Etat des Emirats arabes unis sur ses trois îles, à savoir Abou Moussa, la Petite Tomb et la Grande Tomb. En outre, le Koweït tient à déclarer officiellement son appui absolu à toutes les mesures et moyens pacifiques auxquels les Emirats arabes unis auront recours pour recouvrer leur souveraineté sur leurs îles. Le Koweït continue d'espérer que le dialogue permettra de régler toutes les questions en suspens entre ces deux pays. En vue de cet objectif, le Koweït prie la République islamique d'Iran de s'engager à se conformer aux principes du droit international et des traités internationaux et à régler ce différend par des moyens pacifiques.

Dans le contexte des événements qui se produisent dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, le Koweït se félicite de l'accord signé entre le peuple palestinien et Israël pour l'exercice du droit à l'autodétermination, la libération du territoire de l'occupation et la mise en place d'institutions nationales. Conformément à l'appui du Koweït de tous les efforts faits et de tous les moyens choisis par le peuple palestinien pour faire avancer sa cause, le Conseil koweïtien des Ministres a publié une déclaration dans laquelle il se félicite de ce premier pas vers la pleine application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Koweït considère cet accord comme un premier pas vers la création d'un cadre permettant de régler de nombreux détails - processus qui demandera de gros efforts et beaucoup de patience de la part des parties directement concernées si l'on veut en assurer le succès. En effet, cet accord a ouvert un chapitre tout à fait nouveau dans l'histoire du Moyen-Orient et de la question de Palestine. Nous espérons qu'en cette nouvelle ère, la négociation remplacera les conflits, que le dialogue l'emportera sur l'affrontement, et on aura recours au droit international plutôt qu'à la force des armes, conformément à la nouvelle

approche mondiale naissante. Toutefois, l'ultime épreuve est constituée par les étapes suivantes et par ce qui sera accompli sur les autres fronts arabes. En dernière analyse, aucune paix partielle ou incomplète ne saurait être durable, et un accord isolé ne mènera pas à une paix juste et globale. Nous ne devons plus, désormais, nous tourner vers le passé avec douleur mais regarder plutôt vers l'avenir avec espoir.

En définitive, le succès du processus de paix dépend d'un engagement sincère et sérieux de la part d'Israël d'appliquer les résolutions des Nations Unies, et notamment celles qui demandent un retrait complet et inconditionnel du Golan syrien arabe. De même, Israël doit, sans plus tarder, retirer ses forces du Sud-Liban, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Je saisis cette occasion pour rendre hommage au Gouvernement libanais pour l'effort remarquable qu'il a fait en vue de la réconciliation nationale au Liban. Pour sa part, le Koweït poursuivra son soutien au peuple libanais dans ses efforts de reconstruction et de redressement de sa patrie.

La tragédie du peuple de Bosnie-Herzégovine se poursuit sans relâche. Ce peuple est la cible d'une agression brutale de la part des Serbes et des Croates qui cherchent à imposer un fait accompli et à s'assurer des gains territoriaux en imposant un règlement manifestement injuste aux musulmans de Bosnie-Herzégovine.

Nous invitons le Conseil de sécurité et la Communauté européenne à prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires qui s'imposent pour empêcher que l'agresseur soit récompensé et pour refuser toute légitimité aux fruits d'une agression flagrante. Nous invitons également la communauté internationale à lever l'embargo sur la fourniture d'armes à la République de Bosnie-Herzégovine pour permettre à son peuple d'exercer son droit à la légitime défense tel que le définit la Charte des Nations Unies.

Il y quelques jours, le Koweït a eu le plaisir d'accueillir le Président de la République de Bosnie-Herzégovine. Cette visite est venue couronner l'appui constant du Koweït à la lutte de cette nation musulmane et donner la preuve de notre engagement profond, total et inébranlable à l'égard de la Bosnie-Herzégovine.

Le Koweït se félicite profondément de l'accord conclu entre le Gouvernement du Président De Klerk et les autres parties participant aux négociations collectives sur la future structure politique et sociale de l'Afrique du Sud. L'idée maîtresse de cet accord vise à mettre fin au système de l'apartheid, qui divise la société en des groupes dont les droits et prérogatives sont fondés sur la couleur de la peau. Nous applaudissons cet accord historique, qui donnera une

cause humanitaire entièrement nouvelle à tout le peuple d'Afrique du Sud, sans distinction aucune, permettant à tout un chacun de mettre son énergie au service de l'édification d'une société nouvelle.

Pour sa part, le Koweït s'est pleinement conformé à toutes les règles relatives au boycottage. Avec d'autres membres de la communauté internationale, il a contribué à créer le mécanisme efficace qui a fini par aboutir à l'accord en question. Nous nous proposons maintenant de prendre sur le plan national les mesures nécessaires pour lever les sanctions en réponse à l'appel lancé récemment par M. Nelson Mandela à cette tribune. Notre action s'inscrira dans la tendance mondiale vers la création de conditions propices à la réalisation des objectifs définis dans l'accord. Mon gouvernement procédera à une révision de la législation nationale interdisant toute transaction avec le Gouvernement sud-africain, à la lumière de l'accord national en Afrique du Sud, du consensus international et de l'importante déclaration dans laquelle M. Mandela demandait qu'il soit mis fin aux sanctions économiques, mais que soit maintenue l'interdiction frappant les armes classiques et nucléaires.

Nous saluons également la proposition du Conseil multilatéral de négociation et l'accord conclu pour permettre à la jeune République de Namibie de recouvrer ses droits territoriaux sur Walvis Bay et les îles avoisinantes.

Outre les transformations positives intervenues sur la scène politique internationale, il y a aussi quelques indices économiques importants. Les questions relatives à la situation économique mondiale préoccupent profondément mon gouvernement. Nous estimons que l'ordre du jour économique international doit accorder la plus haute priorité à l'état économique critique des pays en développement, en particulier les plus pauvres parmi eux, pour les aider à soulager les graves souffrances de leur population.

Convaincu que l'avenir du monde et le bien-être de ses habitants exigent une politique équilibrée entre l'utilisation des ressources et la protection de l'environnement, le Koweït joue un rôle actif dans les instances internationales chargées des questions de l'environnement et de l'énergie. Nous attachons une très grande importance à la promotion de la coopération internationale visant à assurer le développement et à éliminer les obstacles qui l'entravent. Nous pensons toutefois qu'il faut accorder la priorité aux efforts nationaux et internationaux visant à réaliser le développement social et économique et à renforcer la stabilité politique.

L'homme constitue le pivot moteur du développement. Tout progrès durable dans ce domaine exige des politiques de développement qui tiennent compte de l'ingéniosité et de

la force créatrice de l'homme, ainsi qu'une participation efficace de la communauté internationale.

Les aspects politiques et économiques de la nouvelle orientation mondiale nous donnent, eux aussi, de nouvelles possibilités. En tant que partenaires interdépendants, nous devons aller collectivement de l'avant pour que nous puissions récolter ensemble les fruits du nouvel ordre.

**M. Haavisto** (Finlande) (*interprétation de l'anglais*) :

Je commencerai par féliciter l'Ambassadeur Insanally de son élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale. Il peut être assuré que la délégation de la Finlande lui prêtera son plein appui dans l'accomplissement de sa tâche exigeante.

Au nom de mon gouvernement, je voudrais également souhaiter chaleureusement la bienvenue aux nouveaux Membres qui siègent parmi nous. Leur participation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies lui permettra de renforcer encore son prestige.

Il y a quelques années seulement, dans un climat de changement politique prometteur, de grands espoirs avaient été placés dans les Nations Unies. Certains d'entre eux ont été réalisés, d'autres pas. Le processus qui a conduit à l'indépendance de la Namibie est un bel exemple d'édification d'une nation, édification dans laquelle l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle crucial. L'Erythrée en est un autre. Il faut que ces exemples de conciliation sage et patiente et de gestion des conflits nous inspirent. Un autre exemple est illustré par l'Afrique du Sud, où nous constatons aujourd'hui que des changements irrévocables ont lieu sur la voie d'une société non raciale et démocratique. Je voudrais exprimer l'admiration de mon gouvernement à l'égard de toutes les parties en Afrique du Sud pour leurs réalisations en faveur de la paix, de la coopération et du respect mutuel. La Finlande a activement appuyé le modelage d'une nouvelle Afrique du Sud, et elle continuera de le faire.

Nous avons été témoins tout récemment d'un nouvel exemple de leadership valeureux et clairvoyant qui a permis de faire tomber des obstacles apparemment inamovibles et de faire passer des peuples de l'état de guerre et de haine à la réconciliation. Je songe ici à l'accord de paix entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, et je tiens à rendre hommage au Gouvernement de la Norvège pour le rôle qu'il a joué dans le rapprochement des deux parties. L'ONU doit maintenant se préparer à jouer son rôle dans cet important effort de paix. La Finlande, de même que les autres pays nordiques, fait partie des premiers pays à avoir adopté un programme d'appui international à ce processus historique.

L'ONU a également mis d'autres réalisations à son crédit ces dernières années. Les plus importantes sont la cessation de l'agression contre le Koweït et le rétablissement de la démocratie au Cambodge. Toutefois, de nombreux autres conflits se sont avérés très difficiles à régler. La guerre continue de faire rage dans l'ex-Yougoslavie, en Somalie, en Angola, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh; les conflits persistent au Sahara occidental et à Chypre, et tous ces conflits constituent d'immenses défis pour la communauté internationale et les Nations Unies.

Ce bilan de succès et d'échecs nous amène à nous poser une question importante : comment notre organisation peut-elle au mieux être adaptée, réformée et revitalisée pour qu'elle soit à même de relever non seulement les défis d'aujourd'hui mais aussi ceux de demain? Sans aucun doute, l'Organisation des Nations Unies est aujourd'hui une institution plus viable que jamais auparavant. Néanmoins, les nombreux conflits qui restent sans solution montrent qu'elle souffre encore de sérieuses carences qui découlent principalement de la nature des problèmes et des défis que pose la société mondiale de plus en plus interdépendante dans laquelle nous vivons.

Il nous incombe maintenant d'engager un processus de réforme des Nations Unies, qui doit s'étendre à toutes les institutions, tous les programmes, tous les fonds de l'Organisation, tant dans le domaine politique que dans celui du développement. Il faut l'entreprendre de façon intégrée afin de mieux adapter nos instruments de coopération aux besoins d'un monde en profonde mutation.

Nombre de crises semblent être de nature politique, mais elles puisent leurs racines dans les injustices sociales et l'absence de débouchés économiques. Il faut satisfaire les besoins sociaux et encourager le développement économique si nous voulons assurer une stabilité politique durable. Certaines améliorations importantes ont également été apportées dans ce domaine, mais leur portée et leur importance sont bien en deçà de l'immensité des défis à relever. Le développement humain, les droits de l'homme et l'environnement en sont des exemples.

Grâce aux initiatives dynamiques de notre Secrétaire général, un processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies est en cours. En outre, plusieurs Etats Membres ont présenté d'importantes propositions pour réformer et restructurer notre organisation. Mon propre pays, conjointement avec les autres pays nordiques, a participé activement à ce processus, notamment en ce qui concerne le maintien de la paix et la réforme des activités des Nations Unies dans les domaines économique et social, ainsi que dans le domaine de l'assistance humanitaire.

Les événements mondiaux ont forcé l'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres à réexaminer de près la capacité de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les dispositions de la Charte ainsi que les structures et les mécanismes créés à cette fin sont le reflet d'un monde bien différent de celui dans lequel nous vivons aujourd'hui. Voilà pourquoi, bien entendu, pendant l'année écoulée ou ces deux dernières années, la notion de ce qui est traditionnellement appelé maintien de la paix a retenu particulièrement l'attention. La notion de maintien de la paix passe en ce moment, en raison d'opérations toujours plus complexes, par un processus d'évolution. Des activités connexes, telles que la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix, sont les nouveaux outils de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres doivent s'adapter à la croissance rapide et aux nouvelles approches des opérations du maintien de la paix. Le Président du Conseil de sécurité a énoncé, dans la déclaration qu'il a faite en mai de cette année, les principes opérationnels fondamentaux qui doivent régir la conduite de ces opérations. Mon gouvernement souscrit pleinement à ces principes.

De l'avis de mon gouvernement, la demande croissante de contingents de maintien de la paix, d'observateurs militaires et de personnel de surveillance impose aux Nations Unies d'adopter des critères et des procédures plus stricts et plus clairs avant d'entreprendre de telles opérations. L'Organisation des Nations Unies doit agir dans les limites de ses capacités; elle ne peut être présente partout.

Les mandats des opérations de maintien de la paix doivent être précis et clairs. Il faut s'assurer du financement nécessaire et, avant le lancement de toute opération, le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les contingents nécessaires soient disponibles. L'expérience récente a montré par ailleurs que la structure du commandement doit être clairement définie et, ultérieurement, scrupuleusement respectée. Il n'est pas suffisant pour le Conseil de sécurité d'adopter des résolutions créant de nouvelles opérations. Toutes les conditions nécessaires à leur exécution doivent être réunies.

Nous nous trouvons également face à de nouveaux défis en matière de désarmement et de limitation des armements. Si la course aux armements nucléaires s'est arrêtée, la prolifération nucléaire, elle, constitue toujours une grave menace pour la sécurité et la stabilité internationales. Il est essentiel de veiller à ce que le régime du Traité sur la non-prolifération fonctionne efficacement. En général, le désarmement et le contrôle des armements devraient être

intégrés dans le programme plus large de paix et de sécurité internationales. Cela devrait se refléter à la fois dans les mécanismes de désarmement de l'Organisation des Nations Unies et à la Conférence du désarmement à Genève. L'examen de la composition de la Conférence du désarmement renforcerait cet objectif. Il est regrettable qu'il n'ait pas encore été possible de se mettre d'accord sur cette question.

Il a été conféré au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est au nom de tous les Membres de l'Organisation qu'il s'acquitte de ses responsabilités. Il est donc crucial que le Conseil jouisse de la confiance de tous les Etats Membres, car son aptitude à résoudre les conflits en dépend. Il est donc naturel que la composition du Conseil de sécurité soit revue pour faire en sorte qu'il reflète davantage la composition actuelle de l'Organisation ainsi que les réalités politiques de l'heure.

Mon gouvernement a l'esprit ouvert à propos de cette question. Nous sommes prêts à accepter une augmentation limitée du nombre des membres du Conseil, à condition qu'un tel changement n'affecte en rien la capacité du Conseil à s'acquitter de ses responsabilités. En outre, il semblerait nécessaire de revoir également l'organisation et les méthodes de travail du Conseil. Le but recherché devrait être d'accroître la transparence et de donner aux non-membres de meilleures chances d'être entendus lorsque des questions qui les concernent directement sont examinées par le Conseil.

Il paraîtrait souhaitable, notamment au cours des négociations sur le mandat et le financement des opérations de maintien de la paix, de faire participer davantage les non-membres du Conseil à la discussion de toute question qui lui est soumise, comme le prévoit du reste la Charte. Cette participation s'imposerait particulièrement dans le cas d'Etats qui sont des contributeurs de troupes et d'appui logistique en puissance.

L'effort de revitalisation de l'Assemblée générale et de rationalisation de ses travaux a commencé. Certaines améliorations ont déjà été apportées. Cependant, d'autres efforts seront encore nécessaires pour permettre à l'Assemblée de jouer un rôle plus responsable et plus important. Mais, pour renforcer la position de l'Assemblée et donner plus de poids à ses résolutions, il convient de fixer clairement les priorités. Il importe que l'Assemblée se concentre sur ces priorités et qu'elle réduise le nombre des questions inscrites à son ordre du jour.

En fait, le moment est venu d'envisager des mesures radicales pour améliorer l'efficacité de l'Assemblée. On peut même se demander si une session annuelle de

l'Assemblée générale est véritablement nécessaire et productive. On pourrait envisager, comme autre option, des réunions politiques de haut niveau des grandes commissions qui pourraient se tenir tous les deux ans. En outre, le Président et le Bureau d'une session de l'Assemblée générale pourraient être désignés bien avant la fin de la session précédente. Cela permettrait aux membres du Bureau de l'Assemblée et au Secrétariat de mieux préparer les travaux de l'Assemblée générale. Ces idées et d'autres méritent d'être approfondies.

Les secteurs économique et social des Nations Unies, y compris le Conseil économique et social lui-même, sont d'autres secteurs dont la réforme fait l'objet de discussions. Les pays nordiques ont pris l'initiative de présenter une réforme des activités opérationnelles pour le développement. Même si l'on est parvenu virtuellement à un accord sur certaines réformes, des détails restent à régler pour ce qui est de la gestion et du financement des institutions de développement des Nations Unies. J'espère que ces réformes ô combien nécessaires pourront être décidées d'ici la fin novembre afin que les nouvelles structures puissent être mises en place dès 1994.

Pendant la discussion sur les réformes en cours, il est devenu évident que l'étendue et la rapidité extraordinaires des changements économiques et sociaux, de même que les défis que pose l'environnement mondial, nécessitent des réformes qui sont plus importantes encore. Nous devons maintenant consacrer nos efforts à une réorientation du système des Nations Unies, dans cet environnement nouveau et inquiétant. Nous devrions notamment préciser notre pensée à propos des liens structurels et institutionnels entre les activités en matière de paix et de sécurité et les activités en matière de développement durable. De même, il faudrait fixer les véritables priorités dans les secteurs économique et social ainsi que dans les relations entre le système des Nations Unies et les autres organisations internationales. Cette réforme et nos délibérations ne peuvent être menées à bien au cours d'une seule session de l'Assemblée générale. Il faudra un effort soutenu sur plusieurs années ce qui, à son tour, suppose un consensus sur les grandes lignes d'un programme de réforme.

Notre première tâche est de dégager un consensus. Le programme pour le développement que présentera le Secrétaire général aura très certainement un effet de catalyseur dans ce domaine; il pourrait en aller de même des importantes conférences sur la population, le développement social et les questions concernant les différents groupes de population. Le cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies nous fournira également, à mon avis, une bonne occasion d'entreprendre un programme de réforme aussi ambitieux, fondamental et clairvoyant.

Pour fonctionner efficacement, l'ONU doit pouvoir compter sur un personnel de cadres compétents et un Secrétariat qui dispose de suffisamment de ressources humaines et financières. Le Secrétaire général a pris plusieurs mesures pour rationaliser le Secrétariat et en faire un instrument plus efficace dans l'application des décisions prises par les Etats Membres. Mais davantage doit encore être fait pour permettre au Secrétariat de prendre des initiatives et de poursuivre son rôle de leader intellectuel.

En cette période de ressources limitées, et alors que l'ONU se voit confier tant de nouvelles tâches, il est évident que l'élagage des activités et la rationalisation des méthodes de travail sont nécessaires. L'élimination des programmes inutiles et désuets doit se poursuivre. Il revient aux Etats Membres de donner au Secrétaire général les directives nécessaires, mais aussi de tirer les conclusions et de prendre les décisions qui s'imposent. L'ONU devrait appliquer la même politique d'austérité que les gouvernements nationaux compte tenu des circonstances économiques actuelles.

L'inquiétude la plus grande que l'on éprouve pour l'ONU est peut-être le fait que la majorité des Etats Membres refusent de verser le montant de leurs contributions. Ma délégation a dit et redit, et je le répète encore une fois : payer ce que l'on doit n'est pas une option. C'est une obligation qui incombe à chaque Membre, grand ou petit. Faisons un cadeau collectif à l'ONU pour son cinquantième anniversaire : veillons à ce que d'ici là l'obligation de verser les contributions soit pleinement respectée.

En s'acquittant de leurs obligations financières à l'égard de l'ONU les Etats Membres acquièrent le droit de demander des comptes quant aux ressources mises à la disposition de l'Organisation. Il est essentiel que l'Organisation fasse preuve de prudence dans sa gestion économique et qu'elle améliore constamment ses mécanismes internes de contrôle. Nous pensons donc que des idées comme la création d'un poste d'inspecteur général indépendant méritent d'être examinées. Le but principal doit maintenant être de rétablir la confiance des Etats Membres et du public en général dans notre organisation. L'ONU ne peut pas se permettre de voir son image et son intégrité ternies par des allégations de mauvaise gestion.

Au moment où l'ONU approche de son cinquantième anniversaire, l'humanité se trouve face à d'immenses défis. Il ne sera pas facile de tous les relever. Et pourtant, l'ONU est aujourd'hui plus que jamais mieux à même d'utiliser tout son potentiel et de se poser en leader dans la recherche d'un avenir meilleur. "Nous, peuples des Nations Unies, ... alliés pour un monde meilleur" : c'est la devise qui a été choisie

pour les fêtes du cinquantenaire de notre organisation. Tous ensemble, faisons de ce thème une réalité.

**M. Kasenally** (Maurice) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation de Maurice, j'ai le plaisir et le privilège de féliciter très chaleureusement M. Insanally de son élection à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Nous voulons l'assurer, et assurer les membres du Bureau que notre coopération et notre appui sans réserve leur sont acquis dans les tâches qui les attendent. L'élection du représentant du Guyana à la présidence de l'Assemblée est satisfaisante à bien des égards et souligne le fait que même le plus petit Etat de l'Organisation a un rôle à jouer sur la scène internationale et qu'il ne reculera devant aucune responsabilité qui pourrait lui être confiée, quelles qu'en soient les difficultés.

Nous voudrions également dire combien nous avons apprécié son éminent prédécesseur pour la manière remarquable dont il a dirigé les débats de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Maurice est heureuse d'accueillir dans la famille des Nations Unies ses nouveaux Membres : Andorre, la République tchèque, l'Erythrée, Monaco, la République slovaque et l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Elle espère que ces nouveaux Membres soutiendront et renforceront les idéaux consacrés dans la Charte de notre organisation et attend avec intérêt le moment où ils participeront activement à nos débats.

Il importe, pour ma délégation, que j'aborde en premier lieu une question qui est d'une importance fondamentale pour le fonctionnement de l'Organisation. Il y a, actuellement beaucoup de discussions et d'ambivalence quant au rôle et aux orientations futures de l'ONU. S'il est généralement admis que l'ONU devrait, en tant qu'organisation multilatérale, s'adapter aux changements profonds qui se sont produits depuis sa fondation et les refléter, il existe néanmoins beaucoup de doutes quant aux propositions et aux mesures pratiques à adopter pour rendre le système de l'ONU plus efficace et pour en faire un instrument pertinent de gouvernance mondiale. L'ONU est-elle capable de répondre aux nouvelles exigences, aux nouvelles possibilités et aux nouveaux défis qui apparaissent, particulièrement depuis la fin de la guerre froide, tout en restant fidèle à sa Charte? Le fait que l'ONU, ces dernières années, a déjà pu jouer un rôle plus central dans les affaires mondiales et assumer de plus grandes responsabilités dans un large éventail de problèmes sociaux et politiques, indique qu'elle s'est acquise l'acceptation grandissante de la communauté mondiale en tant qu'instance légitime pour examiner d'importantes questions d'ordre mondial.

Néanmoins, au-delà du prestige que lui confèrent l'envergure qu'elle a retrouvée sur le plan moral et la

constatation que ses idéaux et son message demeurent valables, la réalité demeure : une réforme des structures administratives et des institutions de l'ONU s'impose de toute urgence. Le système des Nations Unies reste mal armé face à l'ampleur de ses activités et de ses opérations actuelles. L'évolution de la nature de l'ONU aura donc un effet décisif sur la forme et la gestion futures de l'environnement économique et politique international dans l'ère d'après la guerre froide.

Le débat actuel sur la revitalisation et la restructuration repose sur la question de savoir si l'ONU doit focaliser son attention ou élargir son champ d'action. Malgré des positions en faveur de changements prises au niveau de l'Assemblée, du Conseil de sécurité, des organes économiques et sociaux et des opérations de maintien de la paix, il est évident que de nombreux Etats Membres ne s'attendent ni à la mise en place de profondes réformes structurelles ni à une révision de la Charte.

Les progrès devront donc venir de l'intérieur et résulter d'un équilibre entre des intérêts divergents et des considérations d'ordre politique. Il serait néanmoins regrettable qu'un tel accord ne soit que le reflet du plus petit dénominateur commun et non le produit d'une véritable coopération.

J'admets que la réforme d'une organisation comme la nôtre n'est pas facile et exige l'aide de chacun. L'année dernière, la délégation de Maurice à l'Assemblée générale avait félicité le Secrétaire général des efforts qu'il avait entrepris pour réformer l'Organisation. Je tiens à renouveler notre reconnaissance au Secrétaire général pour ce qu'il a accompli jusqu'ici et à l'assurer de notre soutien dans le travail de revitalisation de l'Organisation des Nations Unies auquel il s'emploie actuellement.

Je reste convaincu que l'évolution de la situation mondiale met l'objectif de restructuration du système des Nations Unies à portée de main. Cette réforme devrait, en définitive, satisfaire les aspirations des peuples du monde et permettre à l'Organisation de répondre favorablement aux nouvelles attentes.

L'Assemblée générale, nous semble-t-il, devrait être encouragée, vu l'augmentation du nombre de ses membres et une tendance générale à la démocratisation, à jouer un rôle plus prépondérant dans les affaires de l'Organisation. Elle devrait renforcer son rôle décisionnel, en particulier dans les domaines social et économique, pour qu'un meilleur équilibre s'établisse avec le Conseil de sécurité, dont le mandat s'étend aujourd'hui au-delà de la définition classique de menaces à la paix et à la sécurité internationales et jusqu'à des domaines tels que les violations des droits de l'homme et l'assistance humanitaire, par le biais de la

diplomatie préventive et d'opérations de maintien de la paix novatrices. Ainsi, tout en demeurant le lieu privilégié du débat, l'Assemblée générale pourrait accroître sa capacité de réagir aux problèmes majeurs et de prendre des initiatives.

Par ailleurs, un plus large consensus entre ses membres a permis au Conseil de sécurité d'affirmer son autorité et de s'engager dans de nouvelles voies en autorisant le recours à la force en vertu du Chapitre VII de la Charte - par exemple, en Somalie, où la juridiction nationale devrait normalement s'appliquer, ou en Yougoslavie, grâce à l'action préventive. Le Conseil a eu recours aussi plus fréquemment aux sanctions, et y a recouru à cinq reprises depuis 1970. L'intensification de la présence de l'ONU a indéniablement consolidé la réputation de l'Organisation. Mais elle a également soulevé des questions quant à la composition du Conseil et suscité des craintes à propos de son processus décisionnel.

Les nouvelles responsabilités et l'importance croissante du Conseil de sécurité justifieraient, à notre avis, qu'il soit élargi d'une manière ou d'une autre pour refléter la nouvelle composition de l'ONU. Une plus grande représentativité conférerait au Conseil une reconnaissance et une acceptation légitimes et la possibilité d'agir rapidement et efficacement, tout en donnant une impression d'équité.

Nous estimons que le Conseil pourrait connaître des changements mais conserver sa principale fonction exécutive, tout en améliorant sa coordination avec d'autres organes de l'ONU, comme l'Assemblée générale.

Le maintien de la paix est devenu une des grandes responsabilités du Conseil. L'expansion rapide des opérations de maintien de la paix et la participation considérable du personnel de l'ONU dans ce domaine ont renforcé la confiance dans l'Organisation et amélioré son image sur le plan international. Malheureusement, le maintien de la paix est devenu aussi un lourd fardeau en termes de ressources financières et humaines, qui menace de restreindre la participation de l'Organisation à d'autres domaines prioritaires. Le maintien de la paix ne doit pas se limiter simplement aux objectifs de sécurité étroits et exclure des considérations plus générales de menaces non militaires à la sécurité.

Le Conseil de sécurité a, de fait, des responsabilités particulières dans l'élaboration de futures opérations de maintien de la paix pour assurer une protection efficace dans les zones de conflit, ou de conflit potentiel, dans des situations nationales ou régionales explosives, où de graves menaces à la paix internationale existent aujourd'hui.

Toutefois, comme le note le Secrétaire général dans son rapport sur l'application des recommandations figurant dans "Agenda pour la paix",

"Le maintien de la paix se trouve dans un état de mutation rapide étant donné que l'Organisation est invitée à accomplir des tâches de plus en plus complexes et dangereuses." (A/47/965, par. 26)

Alors que le mandat des opérations de maintien de la paix dépasse leurs domaines habituels pour s'étendre à des domaines tels que l'assistance électorale, les activités de secours humanitaire, la surveillance des droits de l'homme, l'aide à l'édification des nations, la surveillance des frontières et l'imposition de sanctions, des normes et des directives plus précises en matière de maintien de la paix, reposant sur des mandats bien définis et un appui financier approprié, deviennent essentiels. Dans le cadre des paramètres des principes fondamentaux et de leur interprétation, les opérations de maintien de la paix devraient être conçues pour fonctionner. L'ONU a tiré les leçons qui s'imposent d'expériences concrètes et douloureuses.

Maurice, pour sa part, voudrait suggérer que dans le cadre des réformes auxquelles nous nous livrons, nous ne nous penchions pas seulement sur la question des ressources financières ou de l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité, mais que nous examinions des questions préoccupantes soulevées dans d'autres instances et leurs conséquences pour l'Organisation. Aussi ne devrions-nous pas manquer d'accorder l'attention voulue aux principes énoncés dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, adoptée à la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne la reprise d'une croissance économique et d'un développement équitables. Nous ne devons pas oublier d'autres programmes nouveaux et mondialement acceptés, tels que le nouveau Programme d'action pour le développement de l'Afrique, le programme Action 21, adopté à Rio de Janeiro, et les recommandations de la deuxième Conférence mondiale sur les droits de l'homme.

Toute modification apportée à la structure de l'ONU devrait être le résultat d'un consensus aussi large que possible, afin de préserver la crédibilité de l'Organisation, et dans cette tâche nous devons être guidés strictement par l'esprit de la Charte de l'ONU.

Cependant, tout en défendant cet esprit, nous estimons qu'il conviendrait de procéder à un examen sérieux des dispositions de la Charte. Une relecture de la Charte nous permettrait de revoir son contenu et de proposer des

amendements à la lumière des nouvelles réalités mondiales. Je prie aussi instamment l'Assemblée de veiller à une plus grande clarté dans ses résolutions. Cela faciliterait certainement leur application et éviterait que l'on perde inutilement du temps à discuter des différentes interprétations des résolutions.

Il est certain que l'un des événements les plus marquants depuis la dernière session de l'Assemblée générale est la deuxième Conférence mondiale des droits de l'homme, qui s'est tenue à Vienne en juin dernier. Cette conférence a donné l'occasion d'examiner l'évolution des attitudes des peuples du monde face à la défense des droits et de la dignité de l'homme depuis la première Conférence mondiale des droits de l'homme, qui s'était tenue à Téhéran en 1968. Le quart de siècle qui sépare la tenue de ces deux conférences a été le théâtre de nombreux changements, notamment l'apparition des Etats nés de la disparition de la colonisation.

A Vienne, tant les anciens que les nouveaux interlocuteurs dans les instances où se discutent les droits de l'homme ont été capables d'exposer leurs préoccupations et leurs aspirations. Bien qu'elles n'aient pas toujours été faciles, ces discussions avaient au moins l'avantage d'être franches. Maurice est fermement convaincue que le résultat final de la Conférence sera bénéfique à la protection des droits de l'individu. Nous devons nous assurer pourtant que les dispositions de la Déclaration et du Plan d'action de Vienne seront appliquées et qu'elles ne deviendront pas de simples documents qui s'ajouteront à ceux qui existent dans les archives internationales. Dans ce contexte, je voudrais une fois de plus lancer un appel tout particulier à l'Assemblée pour obtenir un accroissement notable des ressources du Centre des droits de l'homme, afin de lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités avec cohérence et efficacité et de contribuer ainsi plus efficacement au respect universel des droits de l'homme.

Maurice souhaite réaffirmer, le plus catégoriquement possible, son appui aux recommandations de la seconde Conférence mondiale sur les droits de l'homme pour que l'Assemblée examine d'urgence la question du besoin de créer un poste de haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme. Nous espérons sincèrement qu'une décision en ce sens sera prise pour refléter le souhait des peuples du monde. Nous considérons qu'une telle institution est nécessaire pour coordonner les travaux qu'accomplit l'ONU en matière de droits de l'homme et qu'elle serait le point central de la défense des normes en matière de droits de l'homme.

Conformément à ses positions à l'égard des droits de l'homme, Maurice voudrait également manifester son appui

aux responsabilités confiées au Tribunal international chargé de poursuivre ceux qui sont responsables des graves crimes commis contre l'humanité dans le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis le 1er janvier 1991. Nous souhaitons féliciter toutes les éminentes personnes qui ont été élues membres du Tribunal et leur souhaiter tout le succès possible dans cette tâche difficile.

En fait, c'est avec une grande préoccupation et beaucoup de tristesse que nous voyons les atrocités dont sont victimes les peuples de l'ancienne République de Yougoslavie, en particulier les enfants. Que les conclusions impartiales du Tribunal servent de leçon à ceux qui croient qu'ils peuvent rester impunis pour de telles actions dégradantes et un tel mépris de la vie humaine. Le sérieux et la détermination avec lesquels le Tribunal s'acquitte de ses fonctions témoigneront du fait que la communauté mondiale ne reste ni insensible ni indifférente à ces actes méprisables et répréhensibles où et quand ils se produisent. Pourtant, au crépuscule de ce siècle de notre prétendu monde civilisé, l'histoire de la Bosnie-Herzégovine sera écrite avec le sang de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants innocents.

Plus tôt cette année, le monde se réjouissait d'apprendre que la France, les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie prorogeaient volontairement leurs moratoires sur les essais nucléaires. Il est rassurant de constater que 1993 pourrait bien être l'année qui aura offert au monde un répit sans précédent dans les essais nucléaires et les conséquences qu'ils provoquent, malgré les informations inquiétantes qui récemment laissaient entrevoir la possibilité d'une reprise des essais nucléaires par certains pays. Nul ne met en doute la puissance nucléaire des pays qui ont fait du moratoire une politique, et c'est tout à leur honneur de n'avoir pas été tentés jusqu'ici de montrer leur puissance en reprenant leurs essais nucléaires.

Nous souhaitons sincèrement que les membres du club nucléaire adhèrent aux moratoires qu'ils ont déclarés, car la reprise des essais nucléaires par l'un de ces Etats compromettrait la conférence de 1995 pour l'examen et la prorogation du Traité sur la non-prolifération et aurait pour effet, à notre avis, de saper inévitablement les efforts qui sont entrepris actuellement en vue du désarmement complet.

Ce serait manquer de réalisme que de ne pas reconnaître qu'en dépit des incertitudes et des foyers actuels de tension, le climat politique mondial s'est considérablement amélioré. Alors que disparaît graduellement la rivalité qui existait pendant la guerre froide, des progrès bilatéraux importants ont été réalisés par la conclusion des Traités START et des accords subséquents sur la réduction des arsenaux nucléaires respectifs des anciennes superpuissances. Ces efforts positifs ont été

renforcés sur le plan international par la décision de certains Etats, y compris la France, la Chine et l'Afrique du Sud d'adhérer au Traité sur la non-prolifération, au moment critique de son processus de révision.

Des événements aussi encourageants augurent bien pour de petits pays comme le nôtre dont la sécurité doit reposer sur un système fiable de sécurité collective. L'accord historique survenu récemment entre l'OLP et Israël et la constitution imminente d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale devrait ouvrir la voie à des progrès rapides vers la dénucléarisation de l'Afrique. De même, nous notons avec satisfaction le consensus qui apparaît dans les pourparlers du Comité spécial de l'océan Indien en ce qui concerne l'adoption de nouvelles méthodes d'approche pour répondre à la situation internationale en évolution et donner un nouvel élan au processus de renforcement de la coopération, de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région de l'océan Indien. La participation accrue à la session de cette année indique que l'Assemblée générale pourrait en conséquence envisager d'élargir le mandat du Comité.

Le succès sur le plan régional dépend largement d'un climat mondial propice au désarmement. Nous souhaitons par conséquent réitérer, dans cette perspective, l'importance des négociations actuelles pour l'examen du TNP et la conclusion d'une interdiction des essais qui donnerait aux Etats non nucléaires une ferme assurance de sécurité et qui couvrirait les diverses questions en matière de prolifération nucléaire. La menace de la propagation d'armes nucléaires de moindre capacité est compliquée par la disponibilité de matières nucléaires convenant à la fabrication d'armes produites à partir de plutonium et d'uranium hautement enrichi et l'absence relative des garanties commerciales appropriées. Il faut ajouter à ces dangers le risque potentiel de pollution nucléaire et le déversement de déchets toxiques.

En jetant un coup d'oeil sur le monde en général, nous avons des raisons d'espérer l'instauration de la paix dans les diverses régions de notre planète jusqu'ici tourmentées par la violence, et ce, dans un avenir rapproché. Sur le continent africain, nous notons une tendance vers le règlement de situations difficiles. Au Mozambique, nous saluons la signature de l'Accord général de paix pour le Mozambique, entre le Gouvernement du Mozambique et la RENAMO, le mouvement national de résistance. Nous nous félicitons de la contribution positive des opérations des Nations Unies au Mozambique. Nous demandons instamment aux dirigeants concernés de faire preuve d'une souplesse suffisante dans les négociations actuelles destinées à élaborer des lois électorales appropriées pour le pays.

L'Afrique du Sud est une autre source d'espoir. A Maurice, nous avons suivi de très près l'évolution des

discussions dans le forum de négociations multipartites et nous nous félicitons tout particulièrement de la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil technique de négociations, le 16 août 1993, qui approuve la restitution de Walvis Bay et des îles du littoral à la Namibie. Nous avons eu l'occasion de féliciter les responsables de cette étape très positive, à laquelle nous applaudissons également en tant que mesure d'instauration de la confiance dans cette région.

Nous nous félicitons de l'installation du Conseil exécutif de transition et nous sommes prêts - en tant que pays qui a contribué, d'une façon modeste, au processus de démocratisation dans le monde entier - à contribuer aux préparatifs des élections du 27 avril 1994.

La capacité de démanteler l'apartheid, de jeter les bases d'une nouvelle constitution par consensus et de convenir d'une date pour les élections dans les années qui viennent n'est pas une mince réalisation. Cependant, même si beaucoup de changements rapides et positifs se produisent, l'Afrique du Sud continue à être affligée par une violence incessante. Maintes fois nous avons déploré les flambées de violence qui ont coûté la vie de plusieurs des plus illustres fils de l'Afrique, dont le regretté Chris Hani. Nous nous félicitons par conséquent de la proposition tendant à créer une force de paix nationale en Afrique du Sud, composée de représentants de toutes les parties, qui aurait pour tâche de prévenir la violence dans les zones particulièrement explosives. La création de ce mécanisme montre la détermination et le désir ardent de tous en Afrique du Sud de résoudre les questions en suspens et de procéder comme prévu en avril prochain à des élections exemptes de violence.

*M. Lukabu Khabouji N'Zaji (Zaïre), Vice-Président, assume la présidence.*

En Somalie, nous avons été affligés par ces attaques insensées au cours desquelles des membres des forces de l'ONU et des civils somalis ont été tués. Les accrochages observés en Somalie ont malheureusement conduit la communauté mondiale à détourner son attention des millions d'affamés pour la porter sur les chasses à l'homme. Les femmes et les enfants qui meurent quotidiennement par manque de nourriture ont été relégués à l'arrière-plan comme s'ils étaient sans importance. Maurice en appelle aux dirigeants des diverses factions somalies pour qu'ils respectent l'accord qu'ils ont conclu à Addis-Abeba et se soumettent au processus de maintien de la paix dans le cadre du Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits récemment élaboré par l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Nous lançons un appel fervent à tous ceux qui cherchent à perpétuer le bain de sang en Somalie pour les inciter à tenir compte des préoccupations de la communauté internationale et à agir dans les intérêts du peuple somali plutôt que dans leurs propres intérêts égoïstes.

Dans notre région de l'océan Indien, à propos d'une question qui nous préoccupe directement, je suis heureux de dire qu'un dialogue utile se déroule actuellement avec les autorités du Royaume-Uni au sujet de l'archipel Chagos.

Certes, nous saluons le succès remporté par l'ONU au Cambodge, mais nous ne pouvons que dénoncer la situation atroce qui règne en Angola, où des milliers de personnes périssent quotidiennement. La question qui doit être posée est la suivante : de quelle façon un pays dépossédé de ses ressources humaines servira-t-il ceux qui, dans la lutte désespérée qu'ils mènent pour accéder au pouvoir, sont prêts à sacrifier d'innombrables vies et à semer la destruction dans le pays? Nous exhortons M. Savimbi et son UNITA à se rendre à la réalité et à accepter la volonté du peuple angolais telle qu'il l'a exprimée dans les urnes.

En dehors du continent africain, le Moyen-Orient, qui a été la scène d'un des conflits les plus âpres du siècle, entre dans une nouvelle ère. Le fait de savoir que le processus de paix amorcé lors de la Conférence de Madrid en octobre 1991 a pris un virage décisif avec la décision d'Israël et de l'OLP de se reconnaître officiellement l'un l'autre est un motif de satisfaction. Espérons que le projet d'autonomie palestinienne à Gaza et à Jéricho n'est qu'un prélude au retrait israélien total des territoires occupés, condition *sine qua non* d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Comme je l'ai dit précédemment, nous avons des motifs de nous réjouir à la perspective de jours plus pacifiques dans diverses régions du monde. Toutefois, cette perspective est assombrie par d'autres préoccupations. A Fidji, la révision tant attendue de la Constitution ne s'étant pas encore concrétisée, le système électoral est malheureusement en état de stagnation. Nous avons le sentiment que des changements utiles apportés à la Constitution, comme l'ont promis les autorités fidjiennes, rétabliront la confiance au sein de la communauté fidjienne et favoriseront des relations plus harmonieuses dans le pays, à l'avantage de tous. Maurice, en tant que société multiculturelle, multireligieuse et multiethnique, est disposée, en toute humilité, à partager avec les autorités fidjiennes les bénéfices de sa propre expérience de vie harmonieuse et à contribuer, le cas échéant, à la révision de la Constitution.

Bien que des événements prometteurs se produisent dans le monde, l'économie mondiale continue de susciter des déceptions. La reprise économique tant attendue dans les pays développés continue d'être versatile et inégale, et la stabilité économique mondiale demeure aussi insaisissable que jamais. La croissance économique et le développement proprement dit représentent la seule solution durable, efficace et équitable à l'instabilité et à un ensemble d'autres problèmes connexes que connaît le monde actuel. Nous

estimons donc qu'il incombe au monde entier de réfléchir sérieusement à une nouvelle forme de multilatéralisme qui assurerait une coordination systématique des politiques associant tous les groupes de pays.

Nous sommes convaincus que l'internationalisation rapide de l'économie mondiale souligne l'urgence d'une reprise du dialogue Nord-Sud d'une manière constructive et dans un esprit de coopération et de compréhension. Ce dialogue doit devenir un instrument de promotion de la croissance économique dans les pays en développement et traiter des problèmes économiques mondiaux d'une façon pratique, au lieu de demeurer un simple slogan émaillé parfois de demi-mesures visant davantage à apaiser les véritables préoccupations du Sud qu'à favoriser une politique réalisable à long terme qui comblerait l'écart toujours croissant entre le Nord et le Sud grâce à des solutions à court, à moyen et à long terme aux problèmes exaspérants qui affligent la plupart des pays en développement.

Les efforts de la plupart des économies en développement sont compromis par les conséquences d'un protectionnisme effréné, de la diminution des prix des matières premières, des graves problèmes d'endettement, du déclin des flux financiers, de la pauvreté et des termes défavorables du transfert de technologie. Toutefois, à la lumière de la concurrence inéquitable qui continue de dominer la scène du commerce international, nous devons veiller, par exemple, à ce que les dispositions de la Convention de Lomé, qui lie la Communauté européenne au Groupe des pays d'Asie, des Caraïbes et du Pacifique, soient respectées dans toutes les négociations commerciales internationales.

A Maurice, nous espérons ardemment une conclusion équilibrée de l'Uruguay Round; nous avons donc été extrêmement déçus de la faible attention accordée aux intérêts des pays en développement, qui sont vulnérables aux changements de tendances intervenant dans l'ordre économique mondial. Les négociations actuelles se sont révélées être surtout une guerre des nerfs entre les pays développés. Nous avons examiné avec attention les dernières propositions présentées à Genève et, franchement, celles-ci ne nous inspirent que de la consternation.

Ce qui a été proposé est une opération cataclysmique qui prévoit la refonte totale du système, la destruction des structures existantes et le démantèlement des groupements dans le cadre desquels nous gérons notre commerce extérieur. Ce que suggèrent les principaux négociateurs est un changement si radical que seules les économies les plus résistantes s'en sortiront indemnes.

Maurice considère que cette situation est des plus inéquitables, des plus injustes et, surtout, des plus inefficaces

à long terme. Maurice, dont l'économie ouverte repose sur une croissance basée sur les exportations, est en faveur du libre-échange et de la libéralisation des échanges, compte dûment tenu des droits acquis par divers groupes de pays en développement. Nous estimons toutefois qu'un tel changement doit intervenir dans le cadre d'un processus ordonné et progressif qui laissera suffisamment de temps pour faire l'objet d'une adaptation, plutôt que dans celui de l'imposition d'une volonté extérieure qui tient peu compte de facteurs autres qu'économiques. Nous appelons donc toutes les parties contractantes à rechercher sérieusement un moyen de conclure l'Uruguay Round qui prendra en compte les difficultés des pays en développement et la situation particulière des petits Etats insulaires.

Tant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement que l'Assemblée générale ont reconnu les spécificités des petits Etats insulaires et l'attention qui doit leur être accordée en raison du cas particulier qu'ils représentent dans les interrelations entre environnement et développement. Ces Etats se caractérisent par leur petite taille par rapport à la longueur de leurs côtes, par leurs ressources naturelles limitées, par leur isolement géographique relatif, par leur écosystème extrêmement fragile et vulnérable et par la grande surface maritime comprise dans leurs limites territoriales. Pour les petits pays insulaires, l'océan et le milieu côtier revêtent ainsi une importance primordiale et constituent une ressource essentielle de développement.

Les résultats obtenus par l'ONU dans les domaines social et économique sont inégaux. La contribution de l'Organisation à la prise de conscience et au respect mondiaux des droits de l'homme et des valeurs démocratiques est incontestable. Les Conférences de Rio et de Vienne ont été des jalons dans la coopération mondiale, malgré différentes perceptions relatives au renforcement des institutions compétentes et à l'adoption de mesures concrètes.

A notre avis, une telle coopération pourrait être élargie si la Commission du développement durable continuait de jouer un rôle prépondérant et si on choisissait de suivre une démarche réaliste et graduelle en ce qui a trait au respect des engagements pris par les gouvernements en vertu du programme Action 21. A ce sujet, nous attendons avec intérêt les préparatifs fructueux de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires et sa conclusion heureuse à la Barbade l'an prochain : ce sera la première mise à l'épreuve du processus de Rio en cours. Nous estimons également que l'Assemblée générale doit sérieusement envisager la création d'un mécanisme intersessions pour compléter les travaux du Comité préparatoire de la Conférence.

Quant à nous, nous sommes aussi engagés que ceux qui ont fait de la protection de l'environnement mondial leur leitmotiv. Nous avons ratifié la Convention sur les changements climatiques, la Convention sur la biodiversité, le Protocole de Montréal et les Conventions de Bâle et de Bamako, entre autres. Notre souci est la protection du monde et le bien-être de ceux qui y vivent.

*(L'orateur poursuit en français)*

Dans le prolongement de cette réflexion portant sur la participation des petits Etats à la vie internationale, je souhaite porter à la connaissance de cette assemblée que Maurice aura l'honneur d'accueillir, dans quelques jours, le cinquième Sommet de la francophonie et dire quelques mots sur les deux thèmes majeurs qui seront abordés par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, à savoir "droits de l'homme et développement" et "unité dans la diversité".

Ces questions d'actualité illustrent les préoccupations qui nous animent en cette période où le monde connaît des changements profonds alors même que la plupart de nos pays restent confrontés aux défis du développement. Notre pays tient à apporter sa contribution, si modeste soit-elle, à une réflexion au niveau de l'espace francophone aussi bien que mondial, afin que l'humanité puisse prendre conscience, à l'exemple de Maurice, que la coexistence pacifique dans une société pluriculturelle, pluriethnique et plurilinguistique n'est pas utopique.

Qu'il me soit permis de remercier le Secrétaire général, grand ami de la francophonie, de bien vouloir, malgré les lourdes tâches qui l'occupent en ce moment, nous honorer de sa présence à ce sommet qui réunira, au plus haut niveau, les délégations venant de 47 pays et de tous les continents.

*(L'orateur reprend en anglais)*

Comme l'Assemblée s'en rendra compte, nous, les petits Etats faisons cependant tout ce que nous pouvons pour apporter notre contribution afin de léguer aux générations futures un monde écologiquement propre, un monde libéré de la misère, de la guerre, un monde où règnent la paix et l'harmonie. Pouvons-nous attendre la même chose de ceux dont les ressources sont plus importantes?

**M. Cetin** (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) :  
Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ambassadeur Insanally de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Le fait qu'il a été choisi pour guider nos délibérations prouve la confiance que les Etats Membres ont placée dans ses qualités professionnelles bien connues. Je suis certain que, sous sa

direction, la présente session de l'Assemblée générale s'attaquera aux questions inscrites à son ordre du jour avec courage et réalisme.

Je voudrais aussi exprimer officiellement notre reconnaissance à son prédécesseur, S. E. M. Stoyan Ganev, pour la compétence et la sagesse avec lesquelles il a remarquablement dirigé les travaux de l'Assemblée générale pendant une année riche en événements.

C'est avec joie et fierté que ma délégation souhaite la bienvenue à Andorre, à la République tchèque, à l'Erythrée, à la Macédoine, à Monaco et à la République slovaque dans la famille des nations. Nous pensons que leur admission marque un nouveau jalon sur la voie de l'universalité de cette organisation. Il est certain que notre communauté sera enrichie et renforcée par leur contribution à la réalisation des idéaux de l'Organisation des Nations Unies.

L'espoir et l'exaltation de 1989 semblent déjà appartenir à un passé lointain. Si les événements qui ont dramatiquement marqué la fin de la guerre froide ont été bien accueillis, on peut cependant dire que nous n'y étions pas préparés. Ces événements ont déclenché un raz-de-marée d'optimisme au sujet de l'avenir des relations internationales. Au début de la présente décennie, il était de rigueur de parler avec exaltation d'un monde en mutation rapide. Toutefois, on n'a pas fait grand chose pour déterminer et modeler la dynamique et la portée du changement. On a pratiquement tenu pour acquis que ce changement s'avérerait profitable, mais tel n'a pas été le cas. De ce fait, la mise en place d'un système international nouveau et souhaitable continue d'être en tête de l'ordre du jour politique en tant que tâche la plus importante de notre époque.

Les événements des 12 derniers mois ont montré une fois de plus que le monde nouveau en gestation pouvait être aussi dangereux que l'ancien, sinon pire à certains égards. Néanmoins, nous devons résister à la tentation de nous laisser aller à un pessimisme noir, que rien ne justifie légitimement. La phase cruciale de l'histoire que nous traversons exige une réflexion et une action positive de notre part et non une humeur défaitiste. La communauté internationale ne doit pas céder au désespoir et assister les bras croisés à la détérioration de la situation. Elle doit avoir la volonté de réorienter le cours de l'histoire dans le sens de nos espoirs. Il ne fait aucun doute qu'il existe un espace politique pour pouvoir entreprendre des initiatives constructives ainsi que la base d'une action de coopération à cette fin.

C'est l'Organisation des Nations Unies qui définit et qui défend cet espace politique. En fait, c'est le principal symbole de l'internationalisme moderne. Dans ces années

turbulentes de l'après-guerre froide, il se passe rarement un jour sans que l'Organisation soit invitée à prendre la tête de quelque tâche importante. Ces tâches englobent les missions destinées à sauvegarder ou à restaurer la paix et la sécurité, la défense de la règle du droit et les missions visant à garantir la survie de l'humanité, aider à sauvegarder l'environnement, lutter contre les fléaux sociaux et venir en aide aux sociétés "malades".

Depuis la fin de la guerre froide et l'émergence des conflits de la période de transition, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont considérablement élargies en ce qui concerne leurs fonctions, leur dimension, leur étendue géographique et leur degré de complexité. Ce processus est allé de pair avec l'évolution rapide du paysage international. Ce sont les mêmes causes qui sont à l'origine de l'émergence de la diplomatie préventive, de l'imposition de la paix et de la consolidation de la paix en tant que nouveaux concepts que la communauté internationale est impatiente de voir traduits en instruments concrets et mutuellement bénéfiques et mis à sa disposition. La réaction de la Turquie à cette nécessité urgente s'est traduite par notre contribution aux opérations de maintien de la paix.

Comme il ressort du rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277), une gestion efficace des crises actuelles et une réponse appropriée aux défis futurs exigent que l'on partage la même vision concernant l'avenir de notre organisation.

A cet égard, le Conseil de sécurité devrait faire l'objet de notre attention prioritaire. Aujourd'hui le prestige et la crédibilité de l'ONU dépendent plus que jamais de l'efficacité de cet organe principal. On veut d'une manière générale que le Conseil de sécurité soit en mesure de mieux pouvoir répondre aux besoins de la scène internationale actuelle. Cela ne sera possible que si le Conseil est plus représentatif des nouvelles réalités géopolitiques. Autrement dit, l'environnement de l'après-guerre froide exige une nouvelle approche de la rénovation et de la restructuration du Conseil. Voilà pourquoi l'examen des questions jumelles de la représentation équitable et de l'élargissement de sa composition est tout à fait opportun.

La Turquie estime que l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité renforcerait son efficacité. Mais cet élargissement ne devrait pas être envisagé uniquement sous forme d'un accroissement du nombre de membres; il faudrait également prévoir la création d'une nouvelle catégorie de sièges qui seraient occupés par des Etats que l'on pourrait qualifier de membres semi-permanents. Les membres semi-permanents du Conseil pourraient faire l'objet d'un roulement entre un nombre spécifique d'Etats, qui seraient désignés conformément à

certaines critères objectifs : population, position géopolitique; potentiel économique; état de leurs contributions au maintien de la paix et de la sécurité internationales; et répartition géographique équitable. Etant donné que la Turquie réunit pleinement ces critères, elle s'estime qualifiée pour appartenir à cette nouvelle catégorie de membres.

Un Conseil de sécurité plus apte à réagir, plus représentatif, plus transparent et plus responsable est une condition inhérente à l'esprit de l'Article 24 de la Charte. C'est pourquoi la démocratisation de sa structure assurerait une participation plus active aux travaux du Conseil. Les bases morales de l'application intégrale des résolutions du Conseil s'en trouveraient renforcées.

Peu de gens contesteront le fait que c'est la tragédie de la Bosnie-Herzégovine qui a dissipé l'euphorie née de la fin de la guerre froide. Le génocide et la "purification ethnique" ont été les marques de cette tragédie. On s'y est livré avec impunité. Nous n'avons su ni arrêter ni repousser l'agression serbe. Nous ne sommes pas parvenus non plus à alléger véritablement les souffrances des survivants.

L'exemple d'un Etat civique dont tous les citoyens étaient considérés comme égaux, indépendamment de leur origine ethnique ou de leur religion, existait en Bosnie, où une solide civilisation multiculturelle s'était épanouie au cours des siècles. Et l'on ne saurait trop se lamenter sur sa destruction par le fait d'un chauvinisme ethnique. En outre, refuser aux Bosniaques les moyens d'assurer leur légitime défense revient à ne pas apporter l'appui qui est dû à la démocratie dans sa lutte contre la tyrannie. Un coup très dur a été porté à l'essence morale du droit international et aux principes de comportement en vigueur entre les nations.

Aucun document avalisant les conséquences de l'expansionnisme, du génocide et du "nettoyage ethnique" ne saurait instaurer de paix véritable. Dans l'histoire, aucune paix n'a pu durer lorsqu'elle était fondée sur la récompense de l'injustice, de l'agression et du racisme. Nous ne pouvons pas soulager notre conscience en invoquant la "realpolitik" pour justifier notre inaction et notre silence. L'apaisement n'est pas une politique, c'est un partenariat dans l'erreur.

Les enjeux en Bosnie sont bien plus considérables que ceux qui concernent la survie de l'Etat bosniaque et de son peuple. Ils concernent aussi notre espoir d'éliminer à l'avenir les guerres ethniques ou religieuses. L'abandon de la Bosnie, Etat multiculturel et multiethnique, invalide cet espoir, et avec lui les principes fondamentaux de notre organisation. Si nous permettons que la dictature et l'aventurisme tirent impunément parti des crimes commis en Bosnie, les désordres de l'après-guerre iront en empirant. Le refus persistant d'accorder à la République de

Bosnie-Herzégovine le droit de se défendre aggrave la responsabilité qui incombe à la communauté internationale pour ce qui s'y passe. Si la Bosnie-Herzégovine se désintègre, ce ne sont pas seulement les Balkans et l'Europe, mais le monde entier, qui en subiront en fin de compte les amères séquelles.

La Turquie continuera de poursuivre activement le cours de la justice et de la légitimité et appuiera le peuple courageux de Bosnie-Herzégovine dans sa lutte pour la survie et la démocratie.

Le sinistre succès de l'expansionnisme serbe en Bosnie a enhardi les agresseurs ailleurs. Une tragédie de proportions similaires se produit au Caucase, où les Arméniens ont occupé un cinquième du territoire de l'Azerbaïdjan. La paix et la stabilité dans une région névralgique proche de la Turquie a été ainsi sérieusement compromise. Les résolutions 822 (1993) et 853 (1993) du Conseil de sécurité, demandant le retrait immédiat, inconditionnel et complet des forces d'occupation, sont ignorées.

Il ne faut pas oublier que l'opportunisme militaire à court terme n'est pas compatible avec les intérêts à long terme et qu'il renferme en outre des dangers imprévisibles. Ni dans les Balkans, ni dans le Caucase - ni, d'ailleurs, où que ce soit - la Turquie n'acceptera l'acquisition de territoire par la force. Si l'on n'empêche pas de telles violations flagrantes du droit international et si l'on ne respecte pas scrupuleusement les principes de la Charte des Nations Unies, il est vain d'espérer que la confusion et les troubles actuels pourront faire place à un ordre équitable et pacifique.

Dans ce contexte, la Turquie adhère fermement aux observations faites par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dans sa déclaration du 30 août dernier lors de la soixante-sixième session de l'Institut du droit international à Milan. A cette occasion, il a très justement fait observer que l'ultranationalisme et le micronationalisme représentaient les deux plus graves dangers qui menacent actuellement la société internationale. Il a souligné qu'en renforçant l'Etat nation comme principal sujet de droit international, le multilatéralisme met la communauté internationale à l'abri de ces deux grands dangers. L'avertissement qu'il a lancé selon lequel

"L'ultranationalisme peut parfois continuer d'être une tentation pour un certain nombre de puissances importantes qui ont la nostalgie de la période d'hégémonie"

est particulièrement pertinent à cette conjoncture de l'après-guerre froide.

En fait, les spectres de plus en plus inquiétants de l'ultranationalisme et du micronationalisme, du chauvinisme ethnique et du néo-racisme se sont profilés à l'arrière-plan des crises qui ont éclaté au cours des deux dernières années. La communauté internationale doit se libérer de ces maux. Nous ne devons pas permettre aux tendances irrédentistes et hégémoniques d'assombrir notre avenir. Le pluralisme géopolitique qui apparaît en Eurasie doit être maintenu grâce à un engagement moral au service d'une interdépendance démocratique mondiale.

A notre époque, la plupart des menaces à la paix internationale sont engendrées par un climat d'intolérance. Nous devons développer un nouvel état d'esprit afin de reconnaître le droit des autres peuples d'être différents. Nous devons accroître notre capacité de donner et de recevoir.

La tolérance est le fondement de la société civile. Pour bâtir un ordre juste et pacifique, de telles sociétés doivent proliférer. A cette fin, il nous faut promouvoir la culture de la tolérance dans le monde entier.

Dans cet esprit, et à titre de suivi de la résolution 47/124, la Turquie soumettra, au cours de la session actuelle, un projet de résolution proposant de proclamer 1995 Année des Nations Unies pour la tolérance. L'adoption de ce projet de résolution contribuerait à accélérer le rythme des efforts déployés dans la lutte contre toutes les formes de fanatisme, d'intégrisme, de discrimination et de persécution.

La tolérance et le développement social sont des concepts qui vont de pair. Mon gouvernement attache, par conséquent, une grande importance à la mise en place d'une action concertée au niveau mondial afin de résoudre les problèmes sociaux et d'atténuer les tensions qui en découlent. Nous sommes par conséquent très satisfaits de voir que l'initiative chilienne visant à convoquer en mars 1995 un sommet mondial pour le développement social a porté ses fruits. La Turquie se prépare sérieusement à ce sommet et se réjouit de contribuer à son succès.

Dans cet ordre d'idées, la Turquie se félicite du dernier rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation, dans lequel il aborde avec courage la gravité de la situation que nous traversons depuis la fin de la guerre froide et qui résulte de la difficulté de lever des fonds pour l'aide au développement. Il fait très justement remarquer que les pays plus pauvres ne présentent plus pour les pays riches le même intérêt que durant les décennies de confrontation idéologique qui ont précédé. Mon gouvernement estime que les activités en faveur du développement sont aussi importantes que les opérations de maintien de la paix. En réalité, ce sont ces activités, y compris leur volet d'aide humanitaire, qui jetteront les bases

de la paix et de la sécurité mondiales. Allant jusqu'à la limite de ses ressources budgétaires, la Turquie joue un rôle toujours plus actif dans les domaines du soutien et de la solidarité économiques et humanitaires, par ses dons et ses contributions.

Depuis le début de l'année 1992, nous avons dégagé une enveloppe budgétaire de 2 893 millions de dollars au titre de l'assistance économique. Cette enveloppe couvre l'assistance technique, le financement de projets, des aides à la formation et des prêts à des conditions de faveur mis à la disposition de 32 pays dans quatre continents. Nous sommes résolument attachés à poursuivre nos efforts dans ce domaine. Pour accroître notre efficacité en termes de coordination, nous avons créé "l'Agence turque de coopération internationale".

Au cours de la même période, 28 pays dans trois continents frappés par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme ont reçu de la Turquie une aide humanitaire d'un montant de 213 millions de dollars en espèces, en nature, ou sous diverses autres formes comme les secours aux réfugiés et leur hébergement.

Si les 12 derniers mois offrent un sombre tableau d'ensemble, ils ne sont pas pour autant totalement dénués de motifs d'optimisme. Parmi ceux-ci, les processus qui ont débouché sur le rétablissement de la démocratie en Haïti et au Cambodge, l'évolution positive vers l'édification d'une Afrique du Sud démocratique, libre et non raciale, et l'accession pacifique de l'Erythrée à l'indépendance. Une nouvelle diplomatie en faveur de la démocratie semble s'instaurer. Nous devons consacrer toutes nos énergies à donner un élan moteur à ce phénomène. Cet élan, à son tour, donnera une impulsion à la consolidation de la paix, parce qu'il est rare que des démocraties s'affrontent.

Le seul moyen d'avancer vers la démocratie est la démocratisation progressive et soutenue. La distance parcourue dans ce processus se mesure à l'aune du respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. La Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue cette année a permis à la communauté internationale d'identifier clairement les dénominateurs communs indispensables à l'édification de sociétés civiles pluralistes. La Conférence a réaffirmé l'importance de la mission mondiale de promotion et de protection de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales et confirmé l'attachement de la communauté internationale à garantir l'exercice total et universel de ces droits grâce à une coopération et à une solidarité internationales accrues et soutenues.

La Déclaration de Vienne comprend une définition détaillée du terrorisme en tant qu'activité visant la

destruction des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la démocratie, qui menace l'intégrité territoriale des Etats et déstabilise les gouvernements légitimement constitués. Nous nous joignons d'une voix ferme à l'appel lancé par la Conférence demandant que l'on continue à prendre les mesures nécessaires pour prévenir et combattre le terrorisme.

La percée historique réalisée dans le processus de paix au Moyen-Orient autorise des espoirs de concorde et de coopération, non seulement entre les Palestiniens, Israël et leurs voisins arabes, mais aussi à une échelle régionale bien plus large. Ses effets peuvent se propager comme des ondes pour déclencher une dynamique multidimensionnelle qui pourrait transformer une zone entière - qui s'étend de l'Atlantique au Golfe et de la Méditerranée orientale à l'océan Indien - en une zone d'harmonie, de dialogue et de prospérité commune.

En tant que pays voisin du Moyen-Orient, qui a une tradition de participation constructive aux affaires de la région et qui entretient d'excellents liens traditionnels avec toutes les parties à ce différend, la Turquie salue avec une grande joie ce passage important de l'inimitié à la réconciliation.

Il faudrait profiter pleinement de l'élan ainsi acquis. L'irréversibilité du processus ne suffit pas : il faut qu'il progresse à un rythme accéléré vers les objectifs ultimes définis par les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Que les architectes sages, clairvoyants et courageux qui ont conçu ce projet de rétablissement de l'amitié et de la paix restent à jamais assurés du ferme soutien de la Turquie dans leur mission et de sa participation à celle-ci. Nous sommes résolus à appuyer leurs efforts par tous les moyens.

Trois ans après le déclenchement de la crise du Golfe, le peuple iraquien est toujours soumis à des privations. Cette situation regrettable découle de la réticence du gouvernement de Bagdad à se conformer totalement aux résolutions du Conseil de sécurité relatives au règlement de la guerre du Golfe. En respectant celles-ci, l'Iraq ferait la démonstration tangible de son souci de reprendre sa place au sein de la communauté internationale.

Toutefois, nous ne pouvons rester indifférents aux souffrances du peuple iraquien. Mon gouvernement est fermement persuadé que la communauté internationale doit envisager d'urgence des moyens novateurs de rompre ce cercle vicieux.

La Turquie s'est montrée plus que disposée à fournir une assistance humanitaire à l'Iraq depuis 1991. Dans le

même élan, nous avons décidé de lancer un nouveau programme d'aide humanitaire d'un montant de 13,5 millions de dollars en faveur de l'ensemble de la population sinistrée du nord de l'Iraq. Notre démarche ne porte aucune atteinte à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq.

En même temps que le peuple iraquien, un certain nombre de pays, en particulier ceux qui sont voisins de l'Iraq, subissent également les effets néfastes du maintien des sanctions économiques. La communauté internationale devrait également mettre en place un ensemble de mesures visant à compenser leurs pertes croissantes.

Mon gouvernement est préoccupé par la détérioration de la situation au Jammu-et-Cachemire. Nous souhaitons voir le différend entre le Pakistan et l'Inde au sujet du Cachemire se régler grâce à la reprise d'un dialogue soutenu. A cette fin, la Turquie continuera d'appuyer les efforts du Pakistan à la poursuite d'un règlement négocié de ce problème ancien.

S'agissant de Chypre, ce n'est certainement pas mon intention de me laisser aller à un examen du passé. Je sais que le moment est mal choisi et qu'il serait stérile de récriminer contre l'histoire. Ce qui importe, c'est de comprendre la question correctement tout en reconnaissant les faits sous-jacents aux problèmes actuels et la profonde méfiance qui existe entre les deux communautés. Nous devons tenir soigneusement compte de ces problèmes et des difficultés actuelles, mais nous devons construire pour l'avenir.

Aujourd'hui, la question de Chypre en est arrivée au stade où le souhait et l'objectif communs de la communauté internationale visent à encourager un règlement rapide et complet. A cette fin, le Secrétaire général poursuit sa mission de bons offices. Comme toujours, la Turquie appuie les efforts du Secrétaire général visant à aboutir à un règlement librement négocié, juste et viable. Sans aucun doute, la réalisation de cet objectif exige que les deux partenaires à la négociation dans l'île fassent preuve de bonne volonté, de compréhension et de patience. En outre, cela exige également une approche soigneusement équilibrée et déterminée afin d'éliminer la méfiance profonde qui sépare les deux parties. C'est en tenant compte de ces considérations que la Turquie a approuvé le concept de mesures visant à créer la confiance, mesures dont la portée et la teneur doivent être acceptables aux deux communautés.

Quelles que soient les raisons qui puissent encore diviser les deux parties, le processus de négociation doit se poursuivre. Il est grand temps que toutes les parties concernées fassent preuve de réalisme et agissent avec clairvoyance à la recherche d'un règlement négocié durable.

Une campagne vient d'être lancée pour organiser rapidement des élections générales dans la République turque de Chypre-Nord. Nous espérons sincèrement que lorsque ces élections auront eu lieu, la partie chypriote turque pourra de nouveau continuer à jouer un rôle constructif dans le processus de négociation.

La Turquie est située à l'épicentre même de plusieurs régions qui constituent la partie la plus turbulente de l'hémisphère Nord. Nous sommes activement engagés à la recherche, depuis la fin de la guerre froide, de nouvelles approches pour édifier la paix grâce à des mesures multilatérales. Notre objectif vise à renforcer le système de sécurité internationale. Seule l'ONU peut donner la légitimité aux institutions et aux arrangements régionaux si ceux-ci décident d'agir dans les domaines de la diplomatie préventive appuyée militairement et dans le domaine du maintien de la paix et de la consolidation de la paix.

Ces trois catégories d'actions sont nécessaires dans la périphérie de la Turquie. Mon gouvernement déploie tous les moyens dont il dispose pour aider à désamorcer et régler ces crises. Nous nous efforçons de créer et de consolider des zones de solidarité et des processus de coopération.

Dans cet effort, nous procédons selon deux principes fondamentaux : tout d'abord nous croyons que l'évolution du climat international vers un avenir meilleur n'est pas seulement souhaitable mais que, dans certaines conditions, elle est réellement possible; deuxièmement, nous estimons que cet avenir ne peut se concrétiser que par le renforcement du respect de la primauté du droit et l'application universelle des principes de démocratie et de tolérance.

L'ONU a été créée pour sauvegarder la paix. Cependant, il ne faut pas s'attendre à ce qu'elle contribue à régler les problèmes collectifs de sécurité de notre époque à moins que ses Etats Membres ne soient disposés et prêts à assumer leurs responsabilités pour faire respecter et renforcer la Charte des Nations Unies et les normes contemporaines de comportement international.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de l'Organisation qui sera célébré dans deux ans, nous devons, tous ici présents, admettre que l'objectif principal énoncé dans la Charte, à savoir, "préserver les générations futures du fléau de la guerre", n'a pas encore été réalisé. En vue du renforcement de la paix et de la sécurité, notre tâche immédiate consiste à mobiliser pleinement le potentiel des Nations Unies pour régler les problèmes régionaux et les conflits locaux qui ont proliféré depuis la fin de la guerre froide.

Pour le bien-être futur de toutes les nations, le moment est venu d'agir avec la clairvoyance et la tolérance qu'exige

la paix. La Turquie demeure engagée à contribuer à la réalisation de cet objectif.

**Mme Bongo (Gabon) :**

Je voudrais tout d'abord profiter de l'occasion qui m'est offerte pour adresser à la délégation indienne les condoléances les plus sincères de la délégation gabonaise à l'occasion du séisme qui vient de frapper la région de Sholapur.

La présente session s'ouvre à un moment crucial de l'histoire des relations internationales. Nombre d'événements d'importance, en effet, sont venus marquer la scène mondiale ces dernières années.

Le choix porté pour la présidence de cette assemblée sur la personne de l'Ambassadeur Samuel Insanally est, à cet égard, très significatif, car il honore non seulement ses qualités de diplomate au fait des questions internationales, mais également l'action inlassable du Guyana, son pays, en faveur de la paix. Aussi me permettrai-je de lui adresser, au nom de la délégation gabonaise, nos plus vives félicitations pour son élection à la présidence de cette session.

Nos félicitations s'adressent également au Président sortant, M. Stoyan Ganey, de la Bulgarie, qui a su s'acquitter de manière honorable et brillante de sa tâche.

A notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, je réitère notre ferme soutien pour les nombreux efforts qu'il déploie au service de la paix et de la sécurité dans le monde.

Enfin, nous saluons les nouveaux Etats qui viennent de rejoindre la grande famille des Nations Unies. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre amitié et de notre disponibilité à coopérer avec eux pour l'accomplissement des nobles objectifs qui justifient l'existence des Nations Unies.

La fin de la guerre froide a permis d'établir un nouveau type de rapports entre les Etats et d'ouvrir la voie à une ère d'espérance, de paix et de solidarité, favorisant de la sorte la prévention et une meilleure gestion de la lutte contre les fléaux, et le règlement de bien des conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales.

C'est dans cette optique que s'inscrivent les récentes initiatives entreprises par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, le Gabon a accueilli avec le plus grand intérêt les derniers développements politiques intervenus dans ce pays. Il salue la création d'un Conseil exécutif de transition qui permettra pour la première fois à tous les Sud-Africains de prendre

part à l'édification d'une Afrique du Sud nouvelle, démocratique, non raciale et unie.

Dans cet esprit, nous exhortons toutes les autres parties à adhérer à cet accord et exprimons le voeu de les voir oeuvrer à sa pleine application. Pour sa part, le Gabon estime que les changements qui s'opèrent en Afrique du Sud auront un impact certain sur le processus de démocratisation en Afrique et sur le développement du continent.

Aussi espérons-nous que l'appel lancé ici le 24 septembre 1993 par le Président Nelson Mandela en faveur de la levée des sanctions économiques et de l'établissement de relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud sera entendu et suivi d'effets.

En Somalie, trop de victimes innocentes continuent de payer quotidiennement le lourd tribut de la violence. Tout en louant les efforts déployés par les Nations Unies pour pacifier ce pays et oeuvrer à la réconciliation nationale, nous pensons que le moment est venu peut-être pour la communauté internationale de privilégier la voie du dialogue et de la négociation.

Quant à la situation au Libéria, elle demeure préoccupante, en dépit des espoirs suscités par la signature de l'Accord de Cotonou du 25 juillet 1993. Nous appelons les parties concernées à s'engager dans la voie de la stricte application de cet Accord. C'est un appel semblable que nous lançons aux parties en conflit au Mozambique, au Rwanda et en Angola.

S'agissant plus particulièrement de l'Angola, l'optimisme qui a prévalu après la signature des Accords de paix de Bicesse a très vite cédé le pas à une déception du fait de la reprise des hostilités. Dans ce pays frère, très proche du mien, la persistance de la situation m'amène à louer les efforts inlassables des Nations Unies et toutes les autres initiatives qui concourent à y ramener la paix et la sécurité. Le Gabon, comme par le passé, ne ménagera aucun effort pour parvenir à un règlement durable de ce conflit.

Au Moyen-Orient, la reconnaissance mutuelle entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ainsi que la signature récente des arrangements intérimaires d'autonomie de Gaza et de Jéricho ont été accueillies avec soulagement et une vive satisfaction par mon pays. Nous osons espérer que cet accord historique favorisera la réconciliation des peuples palestinien et israélien et l'instauration d'un climat de paix et de coopération dans la région.

Dans cette perspective, mon pays soutient toutes les initiatives entreprises par les Nations Unies, notamment la

résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité visant à faire respecter l'inviolabilité de la frontière internationale entre l'Iraq et le Koweït, selon les termes des arrangements de 1963.

En Asie du Sud-Est, et plus précisément au Cambodge, nous saluons le rôle déterminant joué par les Nations Unies dans le rétablissement de la paix dans ce pays. L'organisation des élections libres et justes en mai 1993, la mise en place de l'Assemblée constituante, de même que le retour au trône de S. A. R. Norodom Sihanouk, sont une illustration de l'engagement des Nations Unies et de la solidarité affirmée de la communauté internationale.

Le drame qui se déroule en Bosnie-Herzégovine ainsi que les graves risques d'extension de ce conflit à toute la sous-région sont une source de préoccupation pour mon pays. Nous lançons un appel pressant aux parties concernées pour qu'elles reviennent à la table de négociation et que les armes se taisent.

Les conférences tenues récemment à Vienne et à Genève sur les droits de l'homme, d'une part, et sur la protection des victimes de guerre, d'autre part, ont été une occasion pour notre organisation de réaffirmer son engagement en faveur de la défense des droits de l'homme. Le Gabon, qui a toujours réservé un traitement approprié à ces questions, encourage tous les efforts des Nations Unies en vue de la protection des droits de l'homme. Aussi, conviendrait-il de renforcer les structures existantes en ressources humaines et financières, afin de permettre à notre organisation d'atteindre l'efficacité recherchée dans ce domaine.

Jamais, notre organisation n'aura fait l'objet de tant de sollicitation de la part de la communauté internationale qu'au cours de ces dernières années. Mais pour qu'elle soit à la hauteur de toutes ces attentes, il importe d'adapter ses principaux organes aux impératifs de l'heure. Nous réjouissons du processus de réforme et de revitalisation en cours et formons le voeu qu'il englobe l'examen de la question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité.

Il est un domaine que notre organisation se doit d'explorer plus avant, c'est celui de la diplomatie préventive préconisée par le Secrétaire général dans son "Agenda pour la paix". Faisant écho à ces orientations, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) vient de mettre en place un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Ce nouveau dispositif, pour être efficace, doit s'intégrer dans le cadre du désarmement global.

Les progrès réalisés jusqu'au 13 janvier dernier, date de la signature de la Convention interdisant les armes

chimiques, démontrent la volonté de la communauté internationale de bannir les armes de destruction massive, notamment les armes chimiques, et d'œuvrer en faveur du désarmement général et complet. Pour sa part, mon pays s'y emploie, tout comme il s'investit dans la promotion des mesures de confiance en Afrique centrale. C'est tout naturellement qu'il a abrité la troisième réunion du Comité consultatif permanent sur les questions de sécurité dans notre sous-région. Cette réunion a eu le mérite de rassembler, pour la première fois, tous les Etats membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC).

Au cours de ses travaux, le Comité a souligné l'intérêt pour tous les Etats de la sous-région d'adhérer aux instruments juridiques internationaux en matière de désarmement. Il a recommandé à son bureau de jouer un rôle politique plus engagé dans la recherche de solutions aux crises et conflits susceptibles de porter atteinte à la paix d'un pays membre. Il a encouragé les Etats de la sous-région à poursuivre, en le renforçant, le processus de démocratisation déjà amorcé, dans le respect et la promotion des droits de l'homme.

A propos de la création d'un état-major inter-Etats permanent de gestion des crises en vue de constituer une force de maintien de la paix sous-régionale, le Comité a recommandé l'observation de mesures transitoires, notamment l'implication de la CEEAC dans le domaine de la sécurité, la réalisation d'une étude sur la typologie des crises et conflits, la création d'un comité d'état-major non permanent dans la sous-région. Par ailleurs, il a été recommandé de solliciter l'assistance des Nations Unies pour la réalisation de l'étude sur une réduction pondérée et progressive des forces armées, des équipements et des budgets militaires des Etats membres.

Enfin, le Comité a adopté un projet de pacte de non-agression entre les Etats membres de la CEEAC. Il a décidé de le soumettre à la signature des chefs d'Etat ou de gouvernement de la sous-région. En ma qualité de représentante du pays hôte de ces importantes assises, et au nom des Etats de la sous-région, j'ai l'honneur et le privilège d'inviter l'Assemblée générale à entériner, le moment venu, le projet de résolution qui sera soumis à son examen.

Le véritable enjeu pour l'Afrique est essentiellement d'ordre économique. Il conditionnera pour une large part sur notre continent la préservation de l'unité, de la paix et de la sécurité. A cet égard, la marginalisation de l'Afrique dans l'économie mondiale, résultat de la chute des prix de ses produits de base, de l'inversion du flux des ressources financières de nos pays vers les institutions financières

internationales et du poids de la dette, n'a fait que s'accroître au cours de ces cinq dernières années.

Faisant face à un environnement économique déjà si contraignant, comment accueillir favorablement l'idée d'imposer à mon pays une taxe sur l'énergie et ne pas déplorer les menaces de boycott de nos produits forestiers par les groupes écologiques des pays industrialisés? Or, s'agissant du domaine forestier, les autorités gabonaises ont toujours privilégié la gestion durable des forêts, à travers une politique rationnelle de reboisement conforme aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

En fait, mon pays entend d'abord insister sur la nécessité de conserver tous les aspects de l'esprit de Rio, visant à gérer les problèmes mondiaux de manière globale, et de favoriser l'émergence d'un nouveau partenariat dans les relations économiques et financières internationales. Le Gabon considère cette nouvelle approche comme un recours possible pour la poursuite du développement de nos pays.

C'est ici le lieu de féliciter les autorités japonaises pour avoir pris l'initiative d'organiser la Conférence internationale sur le développement de l'Afrique, prévue à Tokyo en octobre prochain. Puisse cette réunion servir de base pour un partenariat réel et durable.

Dans ce contexte, la proposition faite par le Président de la quarante-huitième session, lors de son discours d'ouverture, visant à l'élaboration d'un "Agenda pour le développement" devrait recueillir le plein soutien de notre organisation.

Enfin, s'agissant des problèmes de développement de nos pays, je m'en voudrais, en terminant, de ne pas attirer l'attention de cette honorable assemblée sur le rôle, combien déterminant, de la femme. Notre organisation a eu à adopter des résolutions et des déclarations à ce sujet. L'engagement politique ainsi pris doit être assorti de moyens conséquents pour la mise en oeuvre de ces dispositions. C'est là un combat que nous nous devons, toutes et tous, de continuer à mener.

Soucieux de prendre en compte le rôle de la femme dans les domaines politique, économique, social et culturel, le Gouvernement gabonais, à travers le Ministère de la condition féminine, s'attelle à traduire cet engagement dans les faits.

Les sessions de l'Assemblée générale sont pour nous, pays Membres, une occasion supplémentaire de rechercher ensemble les voies et moyens permettant d'atteindre les nobles objectifs de la Charte. L'un de ses buts, et non des moindres, n'est-il pas de

"réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire...?"

**Mme de St. Jorre** (Seychelles) : Je voudrais, à mon tour, adresser à l'Ambassadeur Insanally les félicitations des Seychelles pour son élection à la présidence de notre assemblée générale. Nous lui souhaitons le plus grand succès dans l'exercice de son mandat.

Qu'il me soit également permis de rendre un hommage mérité au Secrétaire général pour les inlassables efforts qu'il entreprend dans la recherche de solutions aux multiples problèmes qui se posent à la communauté internationale.

Notre session s'ouvre sur une note d'espoir parce qu'elle se déroule quelques jours après un événement historique de portée exceptionnelle. Je veux bien sûr parler de la signature de l'accord de paix entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. Puisse cette négociation faire école là où l'incompréhension, la haine et les conflits d'intérêts font encore tant de victimes.

Le drame et la tragédie humaine qui sévissent dans les foyers de tension à travers le monde n'honorent personne. Il faut constater cependant que si la réaction a été passive et hésitante dans certains cas, elle a pu être rapide et ferme dans d'autres.

La recherche de la paix est pourtant au centre de nos préoccupations. Les ressources financières considérables que notre organisation consacre aux missions de maintien ou de restauration de la paix le prouvent. N'est-ce pas là le témoignage de notre détermination à enrayer ces conflits qui font tant de victimes et anéantissent tous les acquis du développement?

En effet, tout développement durable implique nécessairement des efforts afin d'atténuer les risques ou les situations potentielles de conflit.

Pour nous, Etats insulaires, l'océan est source de vie. Notre avenir en dépend largement. Et pour que notre développement soit véritable dans le temps, il faut que s'instaure la paix sur les océans.

S'il est incontestable que les anciennes rivalités ont été atténuées dans cette partie du monde, il n'en demeure pas moins vrai que l'océan Indien fait toujours l'objet de convoitises, de part et d'autre. C'est pourquoi nous réitérons notre demande pour que l'océan Indien se transforme véritablement en zone de paix et de coopération au bénéfice des Etats riverains. Le concept de la Conférence de Colombo est peut-être révolu, mais les objectifs restent d'actualité.

Alors, les membres de l'Assemblée générale comprendront aisément pourquoi nous attachons tant d'importance à l'application de la résolution 47/59 de la quarante-septième session de notre assemblée générale demandant l'organisation, par le Comité spécial, d'une rencontre qui devrait proposer de nouveaux moyens d'atteindre les objectifs contenus dans la déclaration initiale, en tenant compte de l'évolution de la situation internationale.

Et c'est dans ce même esprit que je voudrais lancer un appel aux pays qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils ratifient la Convention sur le droit de la mer, afin d'obtenir les 60 ratifications nécessaires à sa mise en vigueur. Comment pouvons-nous comprendre qu'une aussi importante convention n'ait été approuvée que par 56 pays depuis 1982? Bien sûr, nous comprenons l'importance des enjeux, mais la solidarité internationale devrait nous guider.

Lorsque le Comité international des Jeux olympiques veut relever la tradition ancienne de la trêve olympique et déclarer l'année 1994 Année internationale du sport et de l'olympisme, nous devrions adhérer à cette proposition. Ne sous-estimons pas les valeurs de l'olympisme. Elles sont riches d'applications dans la gestion des relations internationales.

Mais aucune paix ne saurait être durable tant que demeureront les causes des conflits. N'ont-elles pas pour noms : égoïsme, intolérance, xénophobie, discrimination, dictature, mais aussi et surtout, pauvreté, mauvaise gestion, endettement excessif? Maux qui généralement conduisent à la naissance de nouveaux conflits. Ne faut-il pas s'attaquer à la cause plutôt qu'à l'effet?

Il y a quelques années encore, les bailleurs de fonds avaient fait de la démocratisation l'une des conditions préalables de l'assistance aux pays en développement. Et comme prime à la démocratie, certains pays avaient bénéficié des largesses de la communauté internationale parce qu'ils étaient les pionniers de cette démarche. Aujourd'hui, la plupart de nos pays ont entrepris des processus de démocratisation, - avec des fortunes diverses, il est vrai. Mais le désir de s'insérer dans l'ordre nouveau a été le mobile général. Toutefois, ce processus nouveau - et je prendrai le cas de la République des Seychelles, qui a relevé en douceur et avec succès ce défi - a inéluctablement entraîné des dépenses extrabudgétaires sur tous les plans, aussi bien économiques que sociaux.

S'il est vrai que la transition démocratique est une richesse en soi, la mise en place de nouvelles structures et l'application de nouvelles règles ont été cependant sources de coûts additionnels qui ont grevé lourdement des budgets nationaux déjà bien faibles. Et presque partout, la mise en oeuvre de ce processus de démocratisation a nécessité

l'appui de la communauté internationale. N'est-ce pas là une raison objective de penser à la création d'un fonds spécial des Nations Unies visant à apporter un soutien financier et logistique aux réformes entreprises?

Car, pour être viable, l'entreprise démocratique doit chercher à relever l'ensemble des défis d'un pays. Si elle veut assurer la pérennité de ses nouvelles institutions, elle se doit de poser les jalons d'un développement durable à la mesure des aspirations des populations.

C'est ainsi qu'avec l'avènement de la troisième République, notre pays se trouve aujourd'hui dans une nouvelle phase de son histoire. Or pendant plus de 18 mois, dans le cadre d'une commission constituante, des réformes ont été entreprises pour aboutir à une nouvelle constitution et à des élections libres et démocratiques. C'est dire que pendant un an et demi, l'activité nationale a dû tourner au ralenti, et même cesser dans certains cas, tandis que les problèmes économiques de fond demeuraient.

Mais le calendrier seychellois a également été marqué par un autre événement d'envergure : les IVe Jeux des îles de l'océan Indien, qui se sont déroulés en août dernier dans des conditions jugées exceptionnelles. Pour revenir à notre propos, je dirai que le coût des infrastructures de ces jeux a eu de graves incidences sur le budget national.

On peut se demander comment un petit pays, insulaire de surcroît, a pu se permettre un tel exercice de réformes 18 mois durant, en pareilles circonstances. Nous sommes fiers d'avoir réussi, mais l'économie doit être relancée sans tarder si nous ne voulons pas annihiler tous les effets des bénéfices sociaux et politiques acquis.

Qu'il me soit permis d'aborder ici le problème des petits Etats insulaires, dont la fragilité est connue de tous. Pays dont la taille réduite est source d'innombrables contraintes en matière de développement économique et social, telles que déficit chronique des balances commerciales et des balances des paiements, coût élevé des infrastructures sociales par rapport à leur utilisation, et surtout, endettement excessif causé par le manque de moyens pour financer les programmes d'investissement. Or, la conjonction de ces facteurs n'a fait qu'accentuer la fragilité de nos économies qui, généralement, reposent sur un ou deux secteurs tels que le tourisme et la pêche.

Voilà le lot quotidien des Seychelles et d'autres petits Etats insulaires qui, avec courage, persévérance et intelligence, tentent néanmoins de trouver les solutions pouvant promouvoir le bien-être économique et social de leur population. Aussi estimons-nous que c'est à juste titre que nous attirons encore une fois l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de mettre en

place des programmes et des mécanismes spécifiques, mécanismes qui permettraient à nos pays insulaires de tendre vers un développement durable. Nous demandons que les mêmes facilités octroyées aux pays les moins avancés et sans accès à la mer nous soient également accordées.

En tout état de cause, le revenu par tête d'habitant, toujours avancé comme critère de niveau de développement, ne saurait être pertinent pour les petits Etats insulaires, parce que biaisé par la petite taille de leurs populations. N'a-t-on jamais pensé au coût des infrastructures par habitant ou à celui du niveau de la dette par habitant? Nous pensons qu'une telle analyse ferait reconsidérer beaucoup de décisions.

Certes, il nous incombe, à nous d'abord, de prendre toutes les dispositions pour assurer la durabilité de notre développement, en préservant au maximum notre environnement, qui est la base de tous nos produits d'exportation. Et, en dépit de toutes ces contraintes, grâce à la pertinence de nos choix et de nos options économiques, nous avons pu obtenir des résultats tangibles. Mais l'appui de la communauté internationale, qui doit relayer cet effort, n'a pas suivi comme on nous l'avait promis à Rio.

L'ensemble des pays en voie de développement se trouvent aujourd'hui dans une situation précaire, parce que confrontés à d'innombrables défis que sont la pauvreté de millions d'êtres humains, la mortalité infantile, la famine, la destruction de l'environnement, les guerres fratricides. Mais ces défis ne sont pas insurmontables; ils requièrent courage et solidarité internationale.

Alors, il est plus que jamais du devoir des Nations Unies d'attirer, une fois encore, l'attention des pays développés sur les effets que la prolongation d'une telle situation peut avoir sur nos économies, nos cultures, en un mot sur notre devenir, mais aussi sur le leur.

Nous souhaiterions des actions concrètes pour ne pas avoir encore à déplorer l'inertie des discours ou des déclarations d'intention. Car si de nouveaux conflits apparaissent, les anciens perdurent un peu partout et l'ampleur des désastres est énorme. Il nous faut donc réagir avec diligence, car beaucoup de populations n'ont que trop souffert des affres de la guerre.

Il faut surtout que les grandes puissances, garantes de la sécurité et de la régulation de la conjoncture économique mondiale, donnent aux Nations Unies les moyens de leur politique.

Enfin, nous souhaitons vivement que cette présente session génère l'impulsion nécessaire à la résolution de

l'ensemble de nos préoccupations, pour que la paix enfin retrouvée crée un climat propice au développement.

*La séance est levée à 20 h 20.*

---